



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box

Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles.....	3
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	15
Koidinov	17
Haméir Laarets.....	18



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

CHABBAT A'HARÉ MOT

En dehors de la Terre d'Israël, nous lisons cette année (5782) – au cours du mois Nissan – huit fois dans la Paracha de A'haré Mot. Expliquons-nous: Le Chabbath qui a précédé la fête de Pessa'h (le 8 Nissan), nous avons lu à Min'ha la première section de la Paracha de A'haré Mot. Nous avons répété cette lecture le lundi et le jeudi suivants, ainsi qu'à Min'ha de Chabbath qui était le premier jour de Pessa'h (le 15 Nissan). Nous avons réitéré cette lecture à Min'ha de Chabbath de la semaine suivante qui était le dernier jour de Pessa'h (le 22 Nissan). Puis de nouveau, nous avons lu cette première section le lundi et le jeudi suivants pour enfin lire entièrement la Paracha de A'haré Mot le Chabbath qui suivit (le 29 Nissan). Ce concours de circonstances pour le moins inhabituel doit forcément nous délivrer un message... En effet, la même conjoncture apparaît avec la Paracha de Chemini. Or à ce propos, un adage des 'Hassidim de Pologne [voir **Likouté Si'hot vol. 7**] affirme que lorsqu'une année présente une telle singularité, c'est le signe que celle-ci sera «riche» en événements messianiques. Ceci ressort de la similarité des mots: שמינה שמונה שמיני (Chemini – Chmoné – Chména) interprétée ainsi: Quand on lit huit fois (Chmoné שמונה) la Paracha de Chemini (שמיני), l'année (qui commence au sens des fêtes de Pèlerinage à Pessa'h) sera une année grasse (Chména שמינה). Aussi, conformément à l'enseignement bien connu du Baal Chem Tov: «Toute chose qu'une personne voit ou entend est une instruction qui lui est adressée pour améliorer son service de D-ieu» (à plus forte raison s'il s'agit d'un fait concernant la Thora), pourrions-nous voir dans notre actualité avec les huit occurrences de A'haré Mot un message similaire. Pour cela, rapprochons-nous du premier sujet de notre Paracha: Le service de Yom Kippour. Cet événement, à l'époque du Temple, réunissait le jour le plus saint de l'année, l'être le plus

saint sur terre (le Cohen Gadol) et le lieu le plus saint de l'univers («Saint des Saints»). Par ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, le jour de Kippour, les Juifs sont – si l'on peut dire – extraits du monde pour ressembler aux anges. Cette «séparation» exprime à juste titre la notion de sainteté portée par ce jour (à noter que la racine du mot Kadoch [saint], KaDaCH, se traduit par «séparé» Mouvdal). Ainsi, Yom Kippour est-il symbolisé par le chiffre «huit» (qui fait briller particulièrement la Paracha de A'haré Mot cette année). En effet, le Kli Yakar sur la Paracha de Chemini (Vayikra 9,1) explique que le chiffre «sept» désigne le monde physique (les sept jours de la semaine) tandis que le chiffre «huit» désigne le monde de la sainteté (à noter que le mot «Kadoch קדוש» a la même valeur numérique que le mot «Chemini שמיני» [410]). Aussi, rapporte-t-il l'enseignement talmudique [Erakhin 13b]: «La harpe jouée dans le Temple n'avait que sept cordes... celle des temps messianiques en aura huit.» Le jour de Yom Kippour, seul le Cohen Gadol était habilité à réaliser tous les actes du service divin [voir Yomah 32b], ceci montre encore le lien particulier qui existe entre ce saint jour et le chiffre «huit», qui rappelle les huit habits du Cohen Gadol. Après toute cette réflexion, pouvons-nous espérer qu'une année comme la nôtre où nous lisons huit fois dans la Paracha de A'haré Mot (le chiffre «huit» sublimé [8x8]), soit annonciatrice de la purification du Peuple Juif procurée par un dernier effort de Téhouva à l'instar du Yom Kippour, aboutissant ainsi à la sanctification d'Israël (comme le stipule le dernier chapitre de notre Paracha), le distinguant de ce fait des autres Nations, comme la Thora l'affirme: «Ce Peuple, il vit solitaire (la dimension du 'huit'), il ne se confondra point avec les Nations (la dimension du 'sept')» (Bamidbar 23, 9), réalité qui sera tangible à l'époque messianique. ב"א.

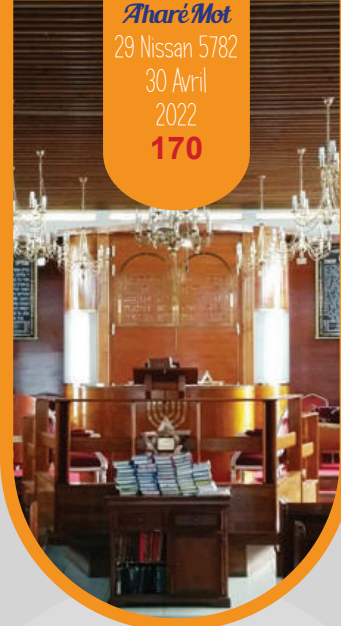
Collel

«Pourquoi la Thora mentionne-t-elle la mort de Nadab et Abihou à propos de Yom Kippour?»

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Myriam Hagege à Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Emma Simha Bat Myriam à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Moché Abourmade Ben Chlomo

A'haré Mot
29 Nissan 5782
30 Avril
2022
170



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nerot: 20h44
Motsaé Chabbat: 21h59

1) Nous apprenons du verset Vayikra 23,15 et du verset Dévarim 16,9, l'obligation de compter le «Omer» depuis le 16 Nissan (2e jour de Pessa'h), jour où l'on offrait au Beth Hamikdache l'offrande appelée «Omer», et de compter jour par jour pendant sept semaines, jusqu'à Chavouot. A l'époque du Beth Hamikdache, c'était une Mitsva de la Thora de compter le «Omer». De nos jours, d'après la majorité des décisionnaires, c'est une obligation d'ordre rabbinique en souvenir du Temple. La Mitsva consiste à compter – debout – chaque soir, dès la sortie des étoiles, les jours et les semaines. Avant de compter le «Omer», on récite la bénédiction suivante: «Baroukh Ata ... Acher Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Séfirat Ha'Omer» Après le compte, on dit: «HaRa'hamane Hou Ya'hazir Avodath Beth Hamikdache Limekoma Bimehéra Béyaménou» («Le Miséricordieux restaurera le service du Temple, bientôt, de nos jours»). L'usage est de conclure la Séfirat Ha'Omer par le Téhilim 67 et «Ana bekhoa'h».

2) Le compte pouvant se faire dans toutes les langues, dès le coucher du soleil et tant qu'on n'a pas encore compté, on fera attention de ne pas indiquer à quelqu'un quel est le jour du «Omer» à compter. On préférera répondre: «Hier nous étions le X^{ème} jour du Omer». Les femmes sont exemptes de l'obligation de compter le «Omer» puisqu'il s'agit d'un Commandement lié au temps. Si on a oublié de compter le «Omer» au début de la nuit, on peut encore le compter toute la nuit avec la bénédiction. Mais si la nuit est passée, on pourra compter le lendemain dans la journée sans bénédiction et ensuite continuer à dire la Séfirat Ha'Omer avec bénédiction les soirs suivants. En revanche, si quelqu'un qui a oublié de compter toute une journée (la nuit ainsi que la journée suivante) il ne pourra plus compter les jours suivants du «Omer» avec la bénédiction.

(D'après Choul'han Aroukh Orakh 'Haïm, 489)



La perle du Chabbath

Il est écrit dans notre Paracha à propos du service de Yom Kippour: «De la part de la Communauté des Enfants d'Israël, Il (Aaron) prendra **deux boucs pour l'expiation** ... Et Il prendra les deux boucs et les présentera devant le Seigneur, à l'entrée de la Tente d'assignation. Aaron tirera au sort pour les deux boucs: un sera pour l'Éternel, et un pour Azazel. Aaron devra offrir le bouc que le sort aura désigné pour l'Éternel, et le traiter comme expiatoire; et le bouc que le sort aura désigné pour Azazel (le bouc émissaire) devra être placé, vivant, devant le Seigneur, pour servir à l'expiation, pour être envoyé à Azazel dans le désert (précipité du sommet d'une montagne abrupte – **Rachi**)» (Vayikra 16, 5-10). Il ressort de ce texte que les deux boucs avaient comme finalité commune l'expiation des fautes du Peuple Juif. Toutefois, un immense abîme séparait ces deux boucs: le premier, que le sort désignait pour *Hachem*, était offert par le *Cohen Gadol* sur l'Autel, son sang aspergé dans le Saint des Saints (voir Vayikra 16, 15). A contrario, le second, que le sort désignait pour Azazel, n'était pas offert dans le Temple, mais envoyé, via un émissaire, pour être précipité du sommet de la montagne (voir Vayikra 16, 21). Le **Méchekh 'Hokhma** explique que les fautes commises vis-à-vis d'*Hachem*, réveillent la faute du Veau d'Or (délict permanent du Peuple envers D-ieu), tandis que les fautes entre l'homme et son prochain, réveillent la faute de la vente de *Yossef* par ses frères (délict permanent de l'homme envers son prochain). Aussi, explique-t-il, que D-ieu a séparé les expiations du Peuple en deux boucs, car le bouc pour *Hachem* avait pour finalité d'expier les fautes entre l'homme et son Créateur (d'où le caractère sacré de son rituel), alors que le bouc destiné à Azazel avait pour finalité d'expier les fautes commises entre l'homme et son prochain (d'où le caractère profane de son rituel). Nous pouvons maintenant comprendre les enseignements de deux Michnayot se rapportant aux boucs d'expiation. **1)** «...Pour les fautes graves ou légères, volontaires ou inconscientes, connues et inconnues, positives et négatives, celles punissables de retranchement et celles punissables de mort par le Beth Din - pour toutes ces fautes, le bouc émissaire (pour Azazel) apporte expiation» [*Michna Chevouot I*, 6]. Cet enseignement laisse entendre que le bouc pour Azazel apporte l'expiation pour toutes les fautes et pas uniquement celles commises entre l'homme et son prochain, comme stipulé par le **Méchekh 'Hokhma**. Ceci n'est en rien une contradiction, car, nous explique **Rabbi 'Haïm Vital**; l'orgueil, source de toutes les fautes commises envers autrui, est également la source des fautes commises envers *Hachem* [voir **Chaaré Kédoucha 2, 4**]. **2)** «Les deux boucs du jour de Kippour, l'obligation de principe à leur sujet est qu'ils soient pareils par leur teinte, par leur taille, par leur valeur, et qu'ils soient achetés ensemble» [*Michna Yoma I*, 6]. Il ressort de cette *Michna* que les deux boucs devaient être identiques, car au fond, il n'y a pas de différence entre les fautes commises envers *Hachem* (expiées par le bouc pour D-ieu) et celles commises envers autrui (expiées par le bouc pour Azazel). A ce propos, on peut remarquer [au nom du *Rav de Komarna* - **Zohar 'Haï, Chemot**], que la valeur numérique du Commandement d'aimer D-ieu: «וְאָהַבְתָּ אֶת ה' אֱלֹהֶיךָ» (*VéAhavta Ete Hachem Elokéha*) - Tu aimeras l'Éternel, ton D-ieu» (*Dévarim 6, 5*) est exactement égale à la valeur numérique [907] du Commandement d'amour de tout Juif: «וְאָהַבְתָּ לְרֵעֶךָ כְּמוֹךָ אָנִי ה'» (*VéAhavta LéRéakha Kamokha Ani Hachem*) - Tu aimeras ton prochain comme toi-même: Je suis l'Éternel» (Vayikra 19, 18). Aussi, ne doit-on pas faire de différence entre l'amour d'*Hachem*, les Commandements envers Lui, et l'amour d'Israël, les Commandements envers autrui.

Ces deux Juifs new-yorkais habitaient Boro Park. C'est un des secteurs de Brooklyn où les Juifs religieux sont majoritaires. Aucun des deux n'étaient *Loubavitch*, cependant ils se rencontrèrent alors que l'un et l'autre se dirigeaient vers Crown Heights, vers le 770 et le *Farbrenguén* du *Rabbi*, alors que la fête de *Pessa'h* venait de se terminer depuis moins d'une heure. Ils décidèrent de faire le trajet ensemble. Ils prirent donc la même voiture et, naturellement, la conversation s'engagea entre eux. Le premier expliqua: «J'y vais juste pour garder encore un peu le goût de la fête. Il y'a quelque chose de réjouissant et réconfortant à la fois quand on rentre au 770 et qu'on voit des milliers de personnes pour qui la fête n'est pas encore terminée, surtout quand je pense à la synagogue où tout le monde est tellement pressé de rentrer chez soi pour ranger toute la vaisselle spéciale de *Pessa'h* avant de sortir le *'Hamets!*» Son compagnon de route répondit: «Quant à moi, j'y vais pour en retirer des forces nouvelles. A la fin de chaque fête le *Rabbi* distribue un peu du vin de son 'verre de bénédiction', sur lequel il a dit la *Havdala*. Eh bien, à chacune de ces occasions, je vais au 770 et je me mets dans la file pour en recevoir. J'ai entendu que le *Rabbi* a déjà fait de grands miracles dans ces circonstances.» Les deux hommes arrivèrent au but de leur voyage et, sans attendre, prirent place dans la file d'attente pour recevoir un peu de vin du *Rabbi*. Ils avancèrent lentement, la foule était importante. Quand ce fut leur tour, le premier reçu un peu de vin et poursuivit, satisfait. Le second se tint devant le *Rabbi* et tendit le verre qu'il tenait de la main gauche. Mais, au lieu de le servir, le *Rabbi* lui fit signe de tendre son verre de la main droite. L'homme ne manifesta aucune intention de faire ce qui lui était demandé et le *Rabbi* ne le servit pas. Un des présents, voyant qu'apparemment l'homme ne comprenait pas ce qu'on attendait de lui, lui murmura: «Tendez votre verre de la main droite!» Pendant un instant, l'homme sembla perdu, incapable de réagir. Puis, comme contre son gré, il fit ce qu'on lui disait. Et, avec un air d'incrédulité absolue sur le visage, il tendit la main droite. C'était heureux, la foule autour de lui commençait à montrer des signes d'impatience évidents: cet homme causait du retard au *Rabbi* qui allait encore passer plusieurs heures à distribuer un peu de vin à chacun! L'homme leur pardonna du fond du cœur alors que les larmes apparaissaient aux coins de ses yeux: comment auraient-ils pu savoir que, depuis de nombreuses et longues années et jusqu'à cet instant, sa main droite avait été paralysée?

Réponses

A la question: Pourquoi la Thora mentionne-t-elle la mort de *Nadab* et *Abihou* à propos de *Yom Kippour*? Rapportons deux réponses: **1) Rachi** commente (Vayikra 16, 1): «*Rabbi Eléazar Ben Azaria a comparé cela à un malade au chevet duquel se rend un médecin. Celui-ci lui dit: 'Ne mange pas d'aliment froid, et ne te couche pas dans un endroit humide!' Vient un autre médecin qui lui dit: 'Ne mange pas d'aliment froid, et ne te couche pas dans un endroit humide, afin que tu ne meures pas comme est mort Untel!' Le second l'a mis plus efficacement en garde que le premier. C'est pourquoi il est écrit: 'après la mort des deux fils de Aaron'.*» Aussi, fallait-il signifier à Aaron «qu'il ne peut entrer à toute heure dans le sanctuaire» – dans le «Saint des Saints», un autre jour que *Yom Kippour* – ... «afin de ne pas mourir», comme sont morts ses deux fils. **2)** C'est parce que «la mort des Justes possède un pouvoir expiatoire tout comme le service de *Yom Kippour*» [voir **Yérouchalmi Yoma 2a - Vayikra Rabba 20**]. Ce pouvoir repose sur le fait que la disparition des Justes suscite le recueillement et la *Téchouva* [*Anaf Yossef*]. C'est en ce sens que le **Zohar** précise: «Quiconque verse des larmes lorsqu'on lit dans la Thora (le matin de *Yom Kippour*) la mort des enfants d'Aaron, est assuré de ne pas voir mourir ses enfants de son vivant». Comment comprendre cette idée qu'un Juste meurt pour expier les péchés des autres? N'est-ce pas une forme de sacrifice humain, rejeté totalement par le Judaïsme? Selon un *Midrache* [*Bamidbar Rabba 8, 4*], à la mort du roi *Chaoul*, le Saint béni soit-Il fut rempli de pitié pour les Enfants d'Israël et mit fin à la sécheresse qui régnait dans le Pays, après avoir vu les grands honneurs rendus au défunt par le Peuple au passage du cercueil dans les différentes villes. On peut donc en conclure que ce n'est pas la mort du Juste en elle-même qui expie les péchés, mais les marques de deuil à son égard. Cependant, la question subsiste: comment cet acte de générosité suffit-il à obtenir le pardon, qui requiert normalement la *Téchouva*? En fait, explique le **Chlah**, la mort bouleversante d'un *Tsaddik* crée chez le Peuple un choc salutaire. Ainsi, face à la fragilité de l'existence humaine, ils en viennent à réfléchir sur le but de leur présence ici-bas, à améliorer leur conduite et à faire *Téchouva*. Cette prise de conscience semble indispensable pour que la mort du *Tsaddik* procure le pardon. En effet, explique le **Mechekh 'Hokhma**, *Yom Kippour* nous procure le pardon uniquement si nous savons comment nous conduire en ce jour sacré. Celui qui le considérerait comme n'importe quelle autre date du calendrier ne profiterait aucunement des ses vertus propitiatoires (car «un **accusateur** ne peut pas faire fonction de **défenseur**»). Ainsi, en est-il de la mort des Justes. Quand celle-ci est-elle un gage de pardon? Uniquement si nous savons y réagir de la manière appropriée, si nous ressentons sincèrement l'immense perte que représente la disparition du *Tsaddik* pour nous-mêmes et pour notre génération. Celui qui considérerait ce décès comme un simple évènement passager pourrait-il espérer en retirer le pardon de ses péchés?

PARACHA AHARE MOTH 5782

L'ARC EN CIEL DE L'ANTISEMITISME

« Tout au long de son histoire, le peuple juif a été persécuté, martyrisé, désigné comme l'ennemi à abattre, la cible de toutes les haines. Tout au long de son histoire, Israël, objet de toutes les attaques, a soutenu un seul et même combat, celui qui consiste à défendre, au prix de sa vie et au prix de son bonheur, des idées et des doctrines indispensables au progrès de la civilisation » (GR Kaplan).

Comment expliquer la permanence de cette haine avouée de la part des nations et des individus à l'égard du peuple juif, malgré l'évolution des conditions de vie ? La réponse réside dans les diverses réactions des nations et des hommes face à un phénomène inadmissible et incompréhensible : la permanence de la spécificité juive, du « peuple élu » de Dieu chargé de répandre dans le monde l'idée d'un Dieu unique, et les conséquences qui en découlent, à savoir que le Judaïsme se trouve à l'avant-garde de la civilisation.

Les plus nobles principes de notre temps ont toujours été affirmés à la face d'un monde à la recherche de valeurs morales et spirituelles que sont la liberté, le respect de la personne humaine, la haute valeur du savoir, l'espérance qu'un jour l'unité du genre humain se fera dans l'adoration du Dieu unique et tant d'autres valeurs tel l'amour d'autrui, la défense de la veuve et de l'orphelin, l'amour de l'étranger

L'attitude des nations face au problème juif varie selon les pays et les époques. La raison de la haine du juif va du mépris à la jalousie et se traduit effectivement de la mise à l'écart aux tentatives d'extermination avec des nuances aussi nombreuses que les couleurs de l'arc en ciel. L'image de l'arc en ciel est judicieuse en ce sens qu'elle est à la fois, selon le contexte biblique, le souvenir d'une catastrophe et le signe de l'espérance qu'une telle catastrophe ne se reproduira plus.

LA CINQUIÈME COLONNE.

Le terme d'antisémitisme est scientifiquement inexact car il ne se rapporte qu'aux juifs uniquement et non à tous les Sémites. Ce fléau avait déjà pris naissance en Égypte. En effet, le nouveau Pharaon ayant constaté que la communauté des Enfants d'Israël ayant pris de l'importance en nombre s'est adressé à son peuple en disant « Voyez, les enfants d'Israël forment un peuple plus nombreux et plus puissant que nous. Il faut l'empêcher de s'accroître, de peur que si quelque guerre survenait, il ne se joigne à nos ennemis. » (Gn 1, 9) Ces paroles du Pharaon ont trouvé un écho dans l'esprit de certains peuples qui suspectaient les Juifs d'être des traîtres à la nations vis-à-vis de leur pays d'accueil afin de s'en méfier, alors que dans les Synagogues on ne manque pas de prier pour le roi et la prospérité du pays dans lequel on vit. Le Pharaon s'attaque à la racine pour décimer le peuple juif en ordonnant de jeter tous les nouveaux nés mâles dans le Nil.

LA HAINE GRATUITE : UN PRÉCURSEUR, AMALEK.

Amalek représente les forces du mal et symbolise l'obstination dans le mal. Un peuple ou un individu peut commettre une erreur, l'erreur est humaine à condition de la reconnaître et de la réparer. Selon le Midrash, même le Pharaon aurait reconnu son erreur et se serait repenti. Certes il a été puni pour ses crimes car il faut que justice passe, mais dans la mémoire du peuple juif, malgré la servitude et les dures conditions de vie, l'Égypte demeure un pays d'accueil d'où le commandement de ne pas haïr l'Égyptien, « car tu as séjourné dans son pays » (Dt 23, 8).

Amalek n'avait pas de frontière commune avec la Terre d'Israël et ne craignait rien de la part d'Israël. Son action relève de la haine gratuite, à laquelle on aboutit après l'analyse des événements. L'homme n'agit jamais gratuitement, pour rien.

Que ce soit dans le sens du bien ou du mal, il essaye de se justifier à ses yeux positivement ou négativement en rejetant sur sa victime la responsabilité de son attitude. Se souvenir d'Amalek, c'est dénoncer l'influence de la haine gratuite pour laquelle tous les prétextes sont bons. Dans l'Antiquité les Juifs étaient accusés de paresse, parce qu'ils se reposaient le Samedi.

LES LEGENDES DE LA HAINE

Les persécutions religieuses sont décrites dans la Bible et ses commentaires à deux reprises. Abraham refusant de se prosterner devant l'idole dressée par le Roi est jeté dans une fournaise ardente (incident auquel fait allusion le texte de la prière du matin). Le second cas est décrit dans le livre de Daniel. Les trois compagnons de Daniel, Hanania, Mishael et Azaria refusant de se prosterner devant la statue érigée par Nabuchodonosor furent jetés dans la fournaise ardente et en ressortirent indemnes.

Avec l'avènement du Christianisme, la situation des Juifs devint dramatique. La religion d'amour ne s'appliquait qu'aux Chrétiens et aux juifs qui acceptaient de se convertir. Accusés de déicides, la vie des Juifs était désormais menacée du seul fait d'être Juifs. Soumis à de nombreuses restrictions en terre chrétienne, on finit par les parquer dans des ghettos dont le premier à porter ce nom fut institué à Venise en 1516.

Des arguments pour persécuter les Juifs virent le jour, tous inventés de toutes pièces dans la bouche des prêtres. À côté de l'accusation de crime rituel qui attribuait aux Juifs l'assassinat de jeunes enfants chrétiens pour récupérer du sang pour la fabrication des *Matsot* de Pessah, les Juifs étaient accusés d'empoisonner l'eau des puits lors des épidémies de la peste. En fait, il s'avère que les Juifs étaient épargnés par la peste à cause de l'obligation de se laver les mains avant de manger ou au sortir des toilettes, ou encore grâce au *Miqvé* dans lequel il se trempaient pour se purifier de toute souillure rituelle. On accusait également les Juifs de profaner des objets de culte, notamment des hosties. Des curés témoignaient avoir vu des hosties saigner après avoir été tailladées par un Juif ou encore de nourrir des desseins obscènes à l'égard de femmes chrétiennes.

Dans le monde musulman les Juifs étaient considérés juridiquement comme des citoyens de seconde catégorie, des êtres inférieurs taillables et corvéables à merci. Cependant considérés comme « des gens du Livre », les Juifs bénéficiaient de certains avantages par rapport aux infidèles d'origine non juive, sauf pendant les périodes de crise de fanatisme.

L'ANTISÉMITISME MODERNE, L'ANTISIONISME.

Dès la fin du XIXème siècle, l'antisémitisme devint raciste en affirmant que le peuple appartient à une race qui prétend dominer le monde en s'accaparant toutes les richesses. « Les Protocoles des Sages de Sion », un faux prétendant être le compte rendu de personnalités juives réunies pour établir les moyens de soumettre le monde à la puissance juive fut largement diffusé entraînant des pogromes dans certains pays. L'antisémitisme moderne atteint son apogée avec la Shoa et le massacre de six millions de Juifs, *Hashem ykom damame*.

Il manque la place pour parler de cette forme nouvelle de l'antisémitisme, l'antisionisme qui prend pour prétexte la défense des droits des Palestiniens. En réalité, en dehors des intérêts de toutes sortes qui peuvent amener à ressentir de la haine à l'égard des Juifs, l'antisémitisme est avant tout la maladie de toutes les personnes qui ne se supportent pas, qui sont mal dans leur peau et font porter la responsabilité sur autrui, ou bien ceux qui ne supportent pas que l'on réussisse dans tous les domaines, que l'on soit différents d'eux-mêmes. Cette maladie du monde moderne sera guérie le jour où l'on n'exigera plus de la victime d'être l'éternel bouc émissaire mais que la justice véritable éclaire les cœurs et les esprits afin de mettre une fin définitive à l'esprit d'Amalek qui domine encore au sein de l'humanité.

CE COURS EST A LA MEMOIRE DE TOUTES LES VICTIMES DE LA SHOA
לעילוי נשמות אחינו בני ישראל שנהרגו ושנשרפו בידי הנצים ימח שמם

La Parole du Rav Brand

« Si un homme de la maison d'Israël égorge dans le camp... un bœuf, un agneau... et ne l'amène pas à l'entrée de la Tente d'Assignation, pour en faire une offrande à D-ieu... le crime sera imputé à cet homme... Ils n'offriront plus leurs sacrifices aux démons avec lesquels ils se pervertissent... », (Vayikra, 17, 3-7). « Cela ressemble à un roi, dont le fils mangeait des cadavres. Le roi disait : il s'est accoutumé, comment ferai-je pour le sevrer ? Qu'il mange chez moi [de la bonne nourriture] et il se sevrera tout seul. Ainsi dit D-ieu au sujet des juifs : ils se sont habitués en Egypte à sacrifier aux démons, imitant les populations environnantes. Alors Je leur ordonne d'apporter des sacrifices dans la Tente d'Assignation », (Vayikra Rabba, 22, 8).

L'explication que donne ce Midrach pour justifier les sacrifices, correspond à celle donnée par le Rambam (Moré Névoukhim, 3,46). Quant au Ramban (Vayikra, 1, 9), il fait remarquer que Adam Harichon, ses deux fils, Noah et les Patriarches apportaient aussi des sacrifices. Il y a alors forcément des explications, connues ou inconnues des humains, à savoir pourquoi le sacrifice rapprocherait l'homme vers D-ieu. Et à leur sujet la Torah s'exprime en disant : « l'éréa'h n'ho'a'h iché l'Hachem - pour rendre une odeur agréable pour un sacrifice de Feu pour D-ieu ». En vérité, le Rambam lui-même précise que les sacrifices font partie des 'Houkim, et que leurs raisons restent secrètes : « Les Michpatim sont les commandements dont la raison est évidente... comme l'interdit du vol, du meurtre, le respect du père et de la mère. Les 'Houkim sont les commandements dont la raison nous dépasse... comme l'interdit de la viande de 'Hazar, la viande dans le lait... la vache rousse... Et tous les sacrifices font partie des 'Houkim », (Michné Torah, fin Méila, 8, 8).

Rabbi Avraham, le fils du Rambam (Mil'hamot Hachem) ainsi que le Ritva (Sefer Hazikaron, Vayikra, 9) écrivent en

effet, qu'en donnant des raisons aux mitsvot, le Rambam dans le Moré Névoukhim ne voulait pas qu'elles soient prises de manière exhaustive.

En fait, les sacrifices favorisent dans un premier temps, le détachement de l'idolâtrie et de ses avatars - l'injustice et l'immoralité. C'est dans un deuxième temps, qu'ils rapprochent véritablement l'homme de D-ieu. Mais celui qui refuse de se détacher de l'idolâtrie, le sacrifice lui est refusé (Houlin, 5a), et il ne peut pas obtenir la proximité avec D-ieu sans un retour à D-ieu préalablement. Aussi, bien que celui qui transgresserait l'adultère par mégarde, ou qui exceptionnellement aurait volé et commis un parjure, quand il se repentira, il apportera un sacrifice (Vayikra, 5, 17-26), ce n'est pas le cas de celui qui transgresse ces péchés systématiquement et sans gêne. L'apport du sacrifice lui est refusé (Rambam, Maassé haKorbanot, 3,4). C'est le sens des paroles avec lesquelles le prophète Yirmia sermonne sa communauté : « Vous tous... qui entrez par ces portes pour vous prosterner devant D-ieu... Réformez vos voies et vos œuvres... Si vous pratiquez la justice envers les uns et les autres, si vous n'opprimez pas l'étranger, l'orphelin et la veuve, si vous ne répandez pas en ce lieu le sang innocent, et si vous n'allez pas après d'autres dieux... alors Je vous laisserai demeurer dans ce lieu. Quoi ! dérober, tuer, commettre des adultères, jurer faussement, offrir de l'encens à Baal, aller après d'autres dieux que vous ne connaissez pas... puis vous venez vous présenter devant Moi, dans cette Maison... Car Je n'ai point parlé avec vos pères et Je ne leur ai donné aucun ordre le jour où Je les ai fait sortir du pays d'Égypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices [sans que vous n'abandonniez pas l'idolâtrie, l'injustice et les immoralités] ... », (Yirmia, 7, 1-22).

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha débute en nous expliquant comment Aharon devait entrer dans le Saint, le jour de Kippour.
- Il devait effectuer le fameux tirage au sort entre les 2 boucs. Un qui serait sacrifié en tant que 'Hatat et l'autre qui serait jeté d'un ravin.
- Il entre dans le Saint des Saints, avec dans une main la pelle avec des braises et dans l'autre la poudre de l'encens. Il transvase la poudre sur les braises jusqu'à que la Kaporet (couvercle du Aron) soit pleine de fumée.
- Il aspergeait ensuite à 4 reprises en tout, le sang des

sacrifices. 2 fois dans le Saint des Saints, 1 fois dans le Saint sur le rideau, 1 fois sur le mizbéa'h en or.

- La Paracha poursuit avec la suite du programme de la journée en concluant : « cette loi sera pour vous un précepte éternel afin de pardonner les Béné Israël une fois par an... »
- La Torah énumère ensuite quelques interdits. Ceux de sacrifier un korban hors du Beth Hamikdash, boire du sang, mais aussi la Mitsva de couvrir le sang.
- La Torah nous enseigne ensuite les interdits relatifs aux relations interdites, dont la plupart sont passibles de Karet, certains d'entre eux sont considérés comme étant des abominations.

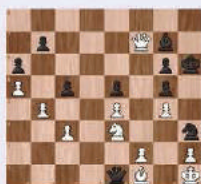
Réponses n°285 Metsora

Enigme 1: Celui qui ne répond pas au bonjour d'un pauvre, est appelé Gazlan (Bérakhot 5a)

Enigme 2: Il a quitté son appartement à 7h05. L'heure vue dans le miroir était de 2h10 en avance sur l'heure réelle. Il était donc 6h00 (axe de symétrie) plus la moitié de 2h10, soit 7h05 (et non 4h55, comme il le croyait).

Enigme 3: Il est dit (15-8) au sujet d'un homme ayant eu un écoulement (le zav) : « Vékh' yarak hazav ». Le terme « yarak » a ici le sens de « cracher » ("il crachera"), mais ce mot signifie par ailleurs : « vert ».

Blanc en 2 coups :
1) E3F5 G6F5
2) F7H5



Réponses n°286 Pessa'h

Enigme 1:

ויברכו וישבחו
ויסארו וישוררו

Enigme 3:

Les Kodché
Kodachim (Tos
fot Rid Yoma 25)

Enigme 4: הלל

Enigme 5: Le feu
et l'eau pendant la
Maka de Barad

Enigme 2: A l'époque du
Beth Hamikdash, lorsque
Pessah tombait Motsaé
Chabbat, le Le'hem Hapanim
qui était de la Matsa, devait
être mangé Chabbat (qui était
aussi Erev Pessa'h)

Rébus Pessah:

Mai / Cad' / Éche /
Hisse / Rat-Ailes / V /
As / Haie / Mât / Nid /
Meuh

* Vérifier l'heure d'entrée de
Chabbat dans votre communauté

N° 287

Pour aller plus loin...

1) À quel enseignement redoutable fait allusion la Torah en juxtaposant les derniers termes de la Sidra de Métsora : « Oul'iche acher yichkav ime téméa » (15-33), au 1er passouk de la Sidra de A'haré Mot (16-1) faisant référence à la mort de Nadav et Avihou ("a'haré mot chéné Béné Aaron...") ?

2) Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison Aharon fut-il sévèrement sanctionné par Hachem par la perte tragique de ses 2 fils, Nadav et Avihou (16-1) ?

3) Où est situé "Azazel" (16-8) ?

4) Pour quelle raison, la nuée de l'encens ("anane hakétoret") recouvrait-elle le couvercle (kaporet) qui était sur les tables du témoignage (16-13) ?

5) Il est écrit (16-30) : « ki bayom hazé yékhapère alékhem ». Qu'a de particulier un garçon étant né ou circoncis le jour de Kippour ?

6) Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison le sang d'un être vivant ("dam hanéféch") est-il interdit à la consommation (17-14) ?

7) Que fit Moché au moment où Hachem lui ordonna de dire à Aaron d'appuyer ses 2 mains sur la tête du bouc offert à Azazel, et de confesser sur ce dernier, toutes les fautes des Béné Israël (16-21) ?

Yaacov Guetta

Pour recevoir
Shalshet News
par mail :

Shalshet.news@gmail.com

Peut-on acheter ou mettre de nouveaux vêtements pendant la période du omer ?

Selon la stricte loi, il est tout à fait autorisé d'acheter, ainsi que de mettre de nouveaux vêtements pendant la période du deuil du omer. Cela même s'il s'agit d'un vêtement qui a de la valeur et qui nous procure de la joie, sur lequel on récite Chéhé'héyanou.

Cependant, beaucoup ont l'habitude de s'abstenir d'acheter ou de mettre de tels vêtements [Moed Kol 'Haïl 6,12 ; Mékor nééman siman 486 ; Bérit Kehouna maarekhet ayine ot 21 qui rapporte cette coutume, mais avoue n'avoir trouvé aucune source à cela].

D'autres décisionnaires rapportent que cette coutume est infondée, et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'y prêter attention [Caf Ha'hayime 493,4 ; Or Létsion 3 perek 17,2 ; Chout Yis'hak Yéranene 1,42 ; Voir aussi le Michna Béroura 493,2 (Éditions Dirchou note 4)].

Il est à noter, que même selon l'avis rigoureux, on pourra acheter des vêtements qui n'ont pas de grande valeur, ou qui ne procurent pas de joie particulière (c'est-à-dire tout vêtement pour lequel on ne récite pas Chéhé'héyanou).

On pourra aussi acheter des nouveaux vêtements en solde (ou que l'on craint de ne plus les trouver) sur lesquels on récite chéhé'héyanou sans pour autant les mettre [Hazon Ovadia sur Yom tov p.259 qui permet également de mettre le vêtement pour chabbat/Miila/Bar Mitsva ... en récitant bien sûr la bénédiction de Chéhé'héyanou sur le vêtement adéquat].

En ce qui concerne un nouveau fruit, il n'y a pas de coutume de se montrer rigoureux [Hazon Ovadia page 259 à l'encontre du Piské Techouvate 493,3].

Aussi, on pourra faire une 'Hanoukat Habayit (si nécessaire) et réciter alors la bénédiction de Chéhé'héyanou sur la nouvelle maison (certains ont pour habitude d'acheter un nouveau vêtement, et de réciter Chéhé'héyanou dessus en acquittant la nouvelle maison) [Ye'havé Daate 3,30 et Yebia Omer 3 ,26 ainsi que Michna Béroura éditions dirchou fin de la note 4 et Michna béroura ich Matsliah 493 note 2].

David Cohen

Enigmes

Enigme 1: Comment est-il possible que 2 hommes font la Sefirat Haomer en même temps, mais ils font tous les 2 un compte différent ?



Enigme 2: Une maîtresse de grande section de maternelle demande à ses élèves de couper des bandes de 2cm par 10cm. Pour cela, elle leur donne une feuille carrée de 10x10 cm. En moyenne un enfant de cette classe met 20 secondes pour couper une bande. Combien de temps mettra en moyenne un enfant pour couper entièrement sa feuille en bandes ?



Enigme3: Généralement, des individus résident dans une maison. Où trouvons-nous une maison qui réside avec des individus ?



La voie de Chemouel 2

Chapitre 24 Fautes partagées

"Que le roi, mon seigneur, daigne maintenant écouter les paroles de son serviteur : si c'est l'Eternel qui t'excite contre moi, qu'il agrée le parfum d'une offrande ; mais si ce sont des hommes, qu'ils soient maudits" (Chemouel 1 26,19).

Lorsque David prononça ses mots, cela faisait déjà deux fois que le roi Chaoul, son prédécesseur, s'était lancé à sa poursuite. Rappelons que ce dernier considérait David comme son rival, sans compter le fait qu'un esprit de folie s'emparait de lui de temps en

temps, en plus de son entourage néfaste. De ce fait, alors qu'il avait décidé de le laisser tranquille, le roi Chaoul fut finalement embrigadé par certains de ses sujets et se remit à pourchasser David, alors que celui-ci l'avait précédemment épargné. Mais cette fois encore, Hachem le mit à la merci de David, qui fera preuve de nouveau d'une magnanimité hors du commun. Il est cependant tout à fait compréhensible que David en ait eu assez de toutes ses chasses à l'homme, raison pour laquelle il ne mâcha pas ses mots dans le verset ci-dessus. Seulement, le Talmud (Bérakhot 61a) nous révèle qu'un tsadik de son envergure ne pouvait se permettre d'utiliser le terme "מסית" (exciter) pour parler du Maître du monde. Par conséquent, fidèle au principe de "mesure

pour mesure", Hachem va inciter David à procéder au recensement du peuple, alors que cela n'avait aucune utilité (tout comme la traque de David). Et une fois n'est pas coutume, tous les décisionnaires sont unanimes, cette pratique est strictement interdite. Une question néanmoins s'impose : certes, une faute a été commise, mais comment se fait-il que les sanctions proposées, à savoir la famine, la guerre ou la peste, soient aussi sévères ? Généralement, lorsque le châtiment d'une faute n'est pas précisé, il est possible de l'expier à travers Malkout (39 coups infligés par le Tribunal) ! Alors pourquoi en l'occurrence, Hachem se montre aussi impitoyable ?

Nous verrons la semaine prochaine ce que propose Rav Dessler.

Yehiel Allouche



Jeu de mots

Le paradoxe de l'auto-école,
c'est qu'il y a un moniteur pour nous apprendre

Devinettes

- 1) Comment le Cohen Gadol détermine quel bouc sera sacrifié et lequel sera envoyé à Azazel ? (Rachi, 16-8)
- 2) Sur qui, le Cohen fait son 2ème vidouy ? (Rachi, 16-11)
- 3) Quel est le Mizbéa'h qui est qualifié de « devant Hachem » ? (Rachi, 16-18)
- 4) Après avoir officié à Kippour, que devra faire le Cohen Gadol de ses habits en lin ? (Rachi, 16-23)
- 5) Que n'avait-on pas le droit de faire consumer sur le Mizbéa'h du Ekhal ? (Rachi, 16-25)

Réponses aux questions

- 1) À travers cette juxtaposition, la Torah fait allusion au fait que celui qui faute avec une femme impure (exemple : nida) court le risque de voir "bar minane" la mort de ses enfants. ('Hida, Na'hal Kédoumim, 33-4)
- 2) Car il nomma son premier fils au nom de son beau-père. En effet, ce dernier s'appelant « Aminadav », il appela son fils « Nadav ». Ce n'est qu'après la naissance de son 2ème fils, qu'il décida de faire Kavod à son père en nommant ce deuxième garçon « Avihou » (« avi » : "mon père", « hou » : "il" rappelle), chose que Hachem lui reprocha sévèrement (Hachem étant « médakdek ime 'hassidav ké'houte hasséara ») en lui enlevant ses 2 fils. (Responsa "Sédé Haaretz", Yoré Déa Siman 22, dont les paroles sont rapportées par le responsa "Birkat Yéhouda" 'Hélek 5 p.312)
- 3) Azazel est le nom d'une montagne qui se trouve près du mont Sinaï. (Even Ezra)
- 4) Afin que le Cohen Gadol « ne se nourrisse pas » ("ne nourrissent pas ses yeux", sa vision) à outrance de la Kédoucha émanant du Kodech Hakodachim, et n'en vienne à travers cela à mourir. (Pirouch du Rav Yossef Bekhor Chor, rapporté par le "Mikraot Guédolot Hakéter", p.123)
- 5) Dans certains endroits, les gens avaient le Minhag d'honorer particulièrement chaque garçon étant né ou circoncis à Kippour, du fait qu'ils considéraient ce nouveau-né « mévorakh mibétène » ("source de Bérakha depuis sa conception dans le ventre de sa mère"). Certains parents avaient d'ailleurs la coutume de nommer ce garçon « Ra'hamim » car il portait et annonçait selon eux un Siman de miséricorde divine pour leur famille et toute leur communauté (Otsar Pelaot Hatorah p.681)
- 6) Car il constitue la nourriture des « chédim » (démons) et de tous ceux qui recherchent leur compagnie ou un lien quelconque avec eux 'Hass Véchalom ! (Sforno)
- 7) Il récita « mizmor létoda » pour remercier Hachem de cette déclaration (annonçant la procédure permettant l'obtention de la Kapara des fautes des Béné Israël) qu'il devait ordonner à Aaron. (Yérouchalmi, traité Chévout, pérek 1- Halakha 5)

L'émancipation des Juifs (1/3)

L'émancipation des Juifs désigne le processus de libération des Juifs en Europe et dans le monde, qui leur a permis d'obtenir la citoyenneté et la pleine égalité de leurs droits avec leurs concitoyens. Si la France a été la première à attribuer la pleine égalité de droits aux Juifs par le vote de l'Assemblée constituante en 1791 au début de la Révolution française, il faut rappeler que le processus d'émancipation a débuté juridiquement avec l'édit de tolérance de Joseph II d'Autriche (1781) qui accorde la liberté de culte aux Protestants comme aux Juifs, l'édit de tolérance de Louis XVI (1787) et avec, en Allemagne, la conjonction de la philosophie des Lumières et de la haskala. L'émancipation se traduit par une série d'actes législatifs par laquelle les États ont reconnu la citoyenneté aux Juifs. En France, la Terreur a empêché un temps Juifs et chrétiens de pratiquer leur religion, mais l'égalité de droits a été confirmée sous Napoléon Ier.

Dans le reste de l'Europe, l'émancipation qui s'est faite au XIXe siècle, a conduit à la disparition au moins formelle des ghettos et à l'égalité des chances pour les Juifs, en Europe occidentale et en Amérique. Là où elle s'est heurtée à une plus grande opposition, dans l'Empire russe particulièrement, les Juifs se sont plus volontiers tournés vers les mouvements

révolutionnaires ou le sionisme.

Le contexte : Du XIIIe au XVIIIe siècle, les Juifs sont sujets dans la plupart des pays d'Europe occidentale à de multiples discriminations : vêtements spéciaux comme le chapeau pointu ou la rouelle, interdiction de séjour, taxes, droits limités en justice, accusations diverses, vexations publiques etc. Dans certains pays comme l'Espagne et le Portugal, l'Inquisition pourchasse et fait brûler vifs les marranes. Inversement, là où ils sont tolérés, les Juifs bénéficient d'une certaine autonomie administrative dans la mesure où les conflits intracommunautaires sont du ressort du tribunal rabbinique (Beth Din) et souvent un syndic juif représente la communauté auprès des autorités et est chargé de la répartition et de la collecte des impôts et taxes. Ainsi, au XVIIIe siècle, Cerf Beer devient syndic général des Juifs d'Alsace.

La philosophie des Lumières et la haskala : La philosophie des Lumières change la perception des Juifs par la société. Si certains des philosophes les plus connus tel Voltaire tiennent des propos hostiles aux Juifs, la perception générale des Juifs par le mouvement des Lumières marque un réel changement par rapport à l'image qu'a véhiculée jusqu'alors l'Église. L'article « Juifs » de l'Encyclopédie de D'Alembert et Diderot reflète bien cette évolution. Toutefois, si l'image du judaïsme est flatteuse, si les persécutions sont reconnues, on ne manque pas de remarquer qu'il subsiste des préjugés quant au nombre de Juifs. Chez les Juifs eux-mêmes, les

Lumières donnent naissance en Allemagne à la haskala, la conception du judaïsme que développe Moïse Mendelssohn, théoricien et prôneur de l'assimilation des Juifs.

La conjonction de ces deux mouvements (Lumières et haskala) externe et interne au judaïsme précipite les événements. Deux personnalités de premier plan durant la première partie de la Révolution, Mirabeau et l'abbé Grégoire, ont publié en 1787 des textes fondamentaux. Mirabeau a voyagé en Allemagne et a fait connaître l'œuvre de Mendelssohn dans son ouvrage « Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs ». Quant à l'abbé Grégoire, il publie son « Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs » en réponse à un concours organisé par la Société royale des Sciences et des Arts de Metz qui le prime en 1788 et dont la question était « Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux en France ? » Dans cet essai où il reconnaît certes certaines vertus aux Juifs, il les estime toutefois « dégénérés » comme le suggère le titre. Mais, surtout comme Mirabeau, il déplore les lois qui les séparent des autres nations et va même écrire : « Les Juifs seront soumis à la jurisprudence effective des nations chez lesquelles ils résident et l'on se dispensera de rédiger pour eux des coutumes particulières comme on l'a fait à Metz. »

La semaine prochaine, nous évoquerons l'émancipation des Juifs en France.

David Lasry

La Question

Dans la paracha de la semaine, nous est fait état des lois concernant le service de kippour. Un verset conclut en parlant de Aharon en disant : "et il fit comme Hachem avait ordonné à Moché". Rachi explique que cela vient marquer la grandeur d'Aharon, qui ne se revêtait pas des habits spécifiques de Kippour, pour sa propre grandeur mais uniquement pour accomplir la volonté d'Hachem. Cependant, il est surprenant que ce verset vienne spécifiquement au sujet des habits de Kippour. En effet, à cette occasion, le Cohen gadol ne revêtait que de 4 vêtements totalement blancs, contre les 8 habituels, composés en partie d'or. Il y aurait donc plus de raisons de s'enorgueillir des

vêtements du quotidien, plutôt que de ceux de Kippour !

Le ktav sofer répond : la raison pour laquelle le jour de Kippour, le Cohen gadol ne se paraît pas d'habits en or était pour éviter de rappeler la faute du veau d'or, car un accusateur ne peut être un défenseur.

Dès lors, on aurait pu penser que Aharon ayant eu un rôle lors de cette faute serait également inapte au service de Kippour pour la même raison. Toutefois, lorsque Hachem recommande que ce soit Aharon qui revêtisse ses habits blancs, est prouvé aux yeux de tous la non-culpabilité de ce dernier, et en cela il aurait pu être tenté de les revêtir pour sa grandeur. Pour cela, le verset vient nous faire l'éloge d'Aharon qui accomplit son devoir uniquement pour suivre les instructions d'Hachem.

Pirké Avot

La dernière michna du premier chapitre de Avot se conclut de la manière suivante : "Raban Gamliel dit : Sur 3 choses le monde repose : sur la justice, sur la vérité et sur la paix..."

Cette michna n'est pas sans nous renvoyer à la seconde du traité et à l'enseignement de Chimon Hatsadik : sur 3 choses repose le monde sur la Torah sur la avoda et sur la bienfaisance. Il est tout de même curieux que les piliers du monde encadrent ce chapitre d'autant plus que nous constatons que les deux enseignements sont loin d'être équivalents.

Le **Maharal** (Dérékh ha'haïm) explique ces divergences de la manière suivante : l'enseignement de Chimon Hatsadik vient nous enseigner, comme nous l'avons développé, quels sont les différents piliers de l'être humain (but de la création) pour se rattacher à D... à l'échelle individuelle. Puis au fur et à mesure de l'avancée des enseignements successifs par lesquels l'être humain est censé se perfectionner, nous arrivons en conclusion à ouvrir un nouvel horizon avec 3 nouveaux piliers de la création, ne reliant pas l'homme à D... dans son individualité mais reliant le monde matériel et spirituel entre eux dans leur globalité. Ainsi, il est écrit : D... voulu dans un premier temps créer le monde (uniquement) selon l'attribut de justice, en effet le monde matériel ayant pour objet de donner la possibilité à la méritocratie de s'exprimer, celle-ci ne peut se développer qu'exclusivement dans un monde régi par la justice c'est-à-

dire marchant selon un système de causalité.

Cependant, le monde spirituel ne marche pas selon le même système de valeur. En effet, une justice induit obligatoirement qu'il y ait un avant et un après, une cause et un effet, un bien et un mal. Or, à l'échelle divine, ces concepts n'existent pas. Il ne demeure que l'unicité de l'Etre absolu en dehors de la temporalité et étant la définition même du bien sans aucune dualité possible (Hachem é'had).

Aussi, dans un monde où la notion de bien et de mal n'existe pas, celui-ci ne peut être régi par l'attribut de justice mais il est mû par celui de vérité et d'absolu. Toutefois, afin de faire cohabiter ces deux mondes ensemble, nous avons besoin d'une valeur supplémentaire : la valeur de paix, d'harmonie, de Chalom. Celle qui permet à 2 individus représentant chacun un monde à part entière de vivre ensemble et de composer un nouvel ensemble social ou familial, ou tout en gardant notre propre identité nous faisons nôtres également les valeurs identitaires de l'autre.

Cet exemple de Chalom parfait entre le monde matériel et le monde spirituel nous le vivons chaque semaine lors du Chabbat. En effet, ce jour est consacré au détachement de toute emprise réciproque avec la matérialité (à travers l'interdit des 39 travaux) et au développement de la spiritualité, que nous vivons cependant au sein même du monde matériel tout en sanctifiant et élevant celui-ci ainsi et faisant cohabiter au final ces deux éléments pourtant antagonistes.

G.N.

De la Torah aux Prophètes

S'il est vrai que le mois précédent, les Haftarat que nous avons lues n'étaient pas en rapport avec la Paracha (Chekalim, Zakhor, etc...), nous aurions dû reprendre cette semaine le cours normal des choses. Seulement, il s'avère que dans la configuration d'aujourd'hui, Roch Hodech Iyar tombe le lendemain de Chabbat. Par conséquent, nous lirons une Haftara particulière, communément appelée "Ma'har Hodech" (demain Roch Hodech). Ce passage reprend un moment-clé de la vie de David, à savoir, la fin de ses relations avec son beau-père, le roi Chaoul, ce qui marquera son futur essor. Cela n'est pas sans rappeler, le moment où la lune disparaît momentanément, avant de laisser la place à un nouveau quartier, qui n'aura de cesse de grandir avant de décliner à son tour.

Rébus

Chouette
Fête
Pichenette
Tête

n'



Et vous établirez des barrières autour de la Torah... (Avot 1,1) De chacun d'entre nous

Il incombe à chaque juif d'ériger ses propres barrières, afin de ne pas profaner la Torah comme le dit le verset (Vayikra 18,30) « Soyez donc fidèles à mon observance ».

Nos maîtres (Moed Katan 5a) interprètent ce verset de la manière suivante : « Faites une garde en plus de ma garde ». C'est à partir de ce principe, que nos maîtres se sont permis d'ériger des barrières, pour que l'on n'en vienne pas à enfreindre un interdit de la Torah (Avot 1,1).

Il est d'ailleurs dit à maintes reprises (Erouvin 21b, Yerouchalmi Brakhot 1,4 et Sanhédrin 11,4) que l'on doit être plus vigilant aux paroles des Sages qu'à celles de la Torah, car les paroles des sages sont plus appréciées aux yeux d'Hachem (Cf. Yaarot Devash Vol.1 drouch 2). Par ailleurs, ce principe doit être également adapté à chacun, en fonction de sa nature

«propre» (Cf. Rabbénou Yona Avot ad. loc.).

En effet, celui qui a l'habitude de boire, devra s'interdire toutes sortes de boissons, voire jurer de ne plus boire d'alcool, s'il se sent capable de garder son serment. Il peut également s'infliger une peine financière en cas de transgression. Bien qu'il soit vrai que Maïmonide (Déot 1,4) encourage à suivre la voie médiane dans tous les domaines (Cf. Le'hém Midné ad. loc.), il n'en reste pas moins que cela ne s'applique qu'à une personne qui n'a pas de tendances excessives dans un domaine. Cependant, une personne qui trébuche dans un domaine particulier devra aller à l'extrême opposé de ce comportement pour qu'elle puisse, par la suite, retrouver la voie du juste milieu. Une solution pour remédier à ce problème est l'utilisation d'une note personnelle, contenant les phrases suivantes « j'accepte sans vœu jusqu'à nouvel ordre, de lire chaque jour, tout ce qui est inscrit ici une fois par jour, et je donnerai telle somme d'argent à la caisse de charité

en cas de transgression. Mon cher Homme, souviens-toi de ton Créateur, souviens-toi que tu es Juif, souviens-toi qu'il y a une bonne récompense pour le juste etc... ». Il y intégrera également ce qu'il a du mal à respecter en se basant sur le Vidouy récité à Yom Kippour. En effet, le fait de voir le texte, permet de se remémorer ce à quoi il devra faire attention, ce qui l'amènera de facto à agir correctement. Ce principe étant basé sur la manière dont les tsitsit protègent l'Homme de la faute (Ména'hot 43b). Toute personne qui s'efforce, chaque jour, d'améliorer son comportement, en utilisant ce type de procédé est digne de louanges. C'est ainsi que l'on peut interpréter les paroles du Tana D'ébê Eliahou (Megilla 28b) récité chaque jour « Kol hachoné Halakhot », sous forme d'allusion, à tout celui qui est capable de retravailler son attitude chaque jour pour s'améliorer, est assuré de mériter le Olam Haba (monde à venir). (Pélé Yoets Guider et Seyag)

Yonathan Haïk



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yerahmiel est aujourd'hui un très bon garçon mais malheureusement ceci n'a pas été toujours le cas. Effectivement, lorsqu'il était étudiant à la fac, Yerahmiel a mis au point un business très lucratif, mais tout aussi immoral qu'illégal. Un jour, à la sortie d'un difficile examen, il propose à ses camarades des cigarettes et cela gratuitement. Malgré la marque inconnue inscrite sur les cigarettes, beaucoup acceptent volontiers. Quant aux quelques réfractaires, il ne tarde pas à les faire changer d'avis en leur expliquant qu'une cigarette ne risque pas de leur causer une quelconque dépendance. Effectivement, chacun apprécie grandement ses cigarettes et certains vont même lui demander une deuxième. Les jours se suivent et se ressemblent et cela pendant un mois durant lequel Yerahmiel offre volontiers des cigarettes avec largesse et bon cœur. Puis, un jour, il annonce à ses nombreux amis que dorénavant ils devront payer leurs cigarettes et cela à un prix assez élevé. Ses clients qui sont devenus addicts essayent tout d'abord de se procurer des cigarettes dans d'autres commerces mais aucune n'a le même goût. Ils s'imaginent que la raison de ce goût si agréable se trouve dans le fait qu'elles étaient gratuites. Mais même avec le temps, cela ne passe pas, tout au contraire, l'envie des cigarettes de Yerahmiel se fait plus forte. La véritable raison est que Yerahmiel ne vend pas du tabac mais il a rempli ses cigarettes de drogue tout aussi addictives que mauvaises pour la santé. Mais Yerahmiel est aujourd'hui un nouvel homme, il a découvert le chemin de la Torah et des Mitsvot et s'est même inscrit dans une Yechiva où il étudie toute la journée. Cependant, tous les soirs il n'arrive pas à dormir, il pense à ses horribles méfaits et le mal qu'il a fait à ses amis en les rendant addicts des plus mauvaises choses. Un beau jour, n'y tenant plus, il va trouver son Rav pour tout lui raconter et lui demande quelle est la Techouva adéquate?

Rav Itshak Zilberstein lui a ouvert le livre Chaaré Techouva et lui a lu un certain passage (Chaar 4,5 et 17) qu'a écrit Rabbénou Yona. Même si la faute de 'Hiloul Hachem (profanation du nom d'Hachem en faisant des Avertot aux yeux de tous et qu'ainsi ils soient influencés par ses mauvaises actions par exemple) n'a pas de pardon. Cependant, il pourra trouver une certaine clémence en sanctifiant la Torah aux yeux des autres. Aussi, s'il fait connaître aux gens la grandeur et la gloire du nom d'Hachem, il aura en cela une certaine guérison. Enfin, il rajoute qu'il trouvera une réparation en étudiant assidûment et profondément la Torah qui est le médicament à tous les maux. Nous pouvons donc apprendre de ce Rabbénou Yona qu'il existe une Kapara même au 'Hiloul Hachem en agissant à l'inverse, c'est-à-dire en sanctifiant le nom d'Hachem et en étudiant la Torah. Le Rav Zilberstein lui indiqua donc à lui qui avait mal influencé ses amis jusqu'au point qu'ils deviennent des drogués qui jettent leur argent et leur santé dans les pires choses, qu'il devra agir à l'inverse, c'est-à-dire influencer les jeunes éloignés à la meilleure des drogues qu'est la Torah. Il dépensera de son argent personnel à cette cause sans économiser d'efforts et ainsi il en tirera un certain pardon. Enfin, il n'oubliera pas d'étudier lui-même sérieusement comme l'enseigne le Chaaré Techouva. En conclusion, Yerahmiel ne s'épargnera aucun effort pour faire goûter le goût merveilleux de la Torah à des jeunes qui n'ont malheureusement pas eu la chance de grandir dans un monde religieux, tout en s'efforçant de l'étudier lui-même avec plus d'entrain afin d'avoir un pardon à ses graves méfaits.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« La Erva (nudité) de ta sœur, qu'elle soit la fille de ton père ou la fille de ta mère, qu'elle soit molédét bayit (née dans le foyer) ou qu'elle soit molédét 'houts (née en dehors), tu ne dévoileras pas. » (18,9)

Rachi a une question sous-entendue : Après que ces versets nous apprennent l'interdiction de se marier avec sa sœur et nous enseignent que non seulement ta vraie sœur née de ton père et ta mère est concernée par l'interdiction, ils nous apprennent que c'est même le cas avec ta demi-sœur, c'est-à-dire si ton père a deux femmes, toi tu es né d'une femme et elle, elle est née de l'autre femme, elle est quand même considérée comme ta sœur et t'est interdite. **Qu'est-ce que le verset ajoute avec "molédét bayit" et "molédét 'houts" ?**

À cela, Rachi répond que la Torah vient ajouter que même si c'est ta demi-sœur côté père et que sa mère était interdite à ton père car elle est Mamzérét (par exemple la mère est issue d'un adultère) ou néтина (descendante des guivéonim qui est un peuple, en trompant les bnei Israël à l'époque de Yeochoua Bin Noun, ont signé une alliance de paix et après que leur tromperie ait été dévoilée et qu'il s'est avéré que ce peuple faisait partie des peuples de Kena'an, alors Yeochoua les a mis coupeurs de bois et piseurs d'eau et a décrété de ne pas se marier avec eux. Mais ce décret n'était pas pour toujours et ce n'est qu'à l'époque de David Hamelekh, lorsque ce dernier a vu leur grande cruauté et leur mauvais cœur en tuant les descendant de Chaoul, que David a décrété pour toujours de ne pas se marier avec eux), elle est malgré tout considérée comme ta sœur et t'est interdite.

Et les mots "molédét 'houts" signifient que ta sœur est née d'une femme que ton père doit mettre à l'extérieur ('houts) du fait qu'elle lui soit interdite.

Du fait que Rachi cite comme exemple Mamzérét ou néтина qui ne sont interdites que par un lav et ne cite pas un exemple où l'interdiction serait d'un degré supérieur tel que Karet qui serait un plus grand 'hidouch, on en déduit que Rachi pense que dans ce cas-là, vu le degré élevé de l'interdit dont elle est issue, elle n'est pas considérée comme ta sœur et elle ne serait donc pas concernée par l'interdiction de ta sœur.

Cela provoque la réaction du Ramban qui n'est pas du tout d'accord avec Rachi. **Le Ramban argumente contre Rachi** en ramenant la Guémara (Yébamot 23) qui explique la chose suivante :

Il y a trois versets :

1. « Lorsqu'un homme aura deux femmes, une qu'il aime et une qu'il déteste... » (Dévarim 21,15) La Guémara commente : Est-ce qu'il y a devant Hachem cette notion de détester ?!

Seulement "détester" signifie "ces kidouchin sont détestables" car il s'est marié à une femme qui lui est interdite par un lav. Mais malgré cela, la Torah la considère a posteriori comme sa femme donc si une fille est issue de cette union, il serait logique de la considérer comme la sœur du fils de son père.

2. « ...qu'elle soit molédét 'houts (née en dehors), tu ne dévoileras pas » (18,9) Là, c'est notre verset qui considère une fille provenant d'une mère interdite à ton père par un Karet comme ta sœur car le niveau lav a déjà été appris du verset cité plus haut.

3. « La Erva de la fille de la femme de ton père... tu ne dévoileras pas... » (18,11) Sous-entendu que si cette femme ne peut pas être la femme de ton père car c'est une nokhrit (non juive) ou une chifra (servante), la fille qui sera issue de cette union interdite aura le même statut que sa mère et ne sera pas considérée comme ta sœur.

Il en ressort que sont incluses dans l'interdiction de se marier avec ta sœur, toutes les filles issues de ton père même si ce n'est pas ta mère et même si cette mère est interdite à ton père que ce soit par un lav ou Karet, sauf si cette mère est nokhrite ou chifra.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

Commençons par soulever une apparente contradiction entre deux commentaires de Rachi de notre paracha.

D'un côté, Rachi dit que si la mère de cette fille est interdite à ton père du fait qu'elle est Mamzérét ou néтина, elle est ta sœur, sous-entendu que si c'est une autre interdiction tel que Karet, elle ne sera pas considérée comme ta sœur.

D'un autre côté, Rachi écrit (18,11) que si la mère de cette fille est interdite à ton père du fait qu'elle est nokhrite ou chifra, elle n'est pas ta sœur, sous-entendu que pour les autres interdits même Karet, elle sera considérée comme ta sœur.

Cela prouve qu'évidemment Rachi pense également que si la mère de cette fille est interdite à ton père que ce soit par un lav ou Karet, elle est considérée comme ta sœur, comme l'a prouvé le Ramban de la Guémara, sauf si cette mère est nokhrite ou chifra. Et si Rachi parle ici de Mamzérét ou néтина, c'est parce c'est justement elles qui sont un plus grand 'hidouch. En effet, certes Karet est bien plus grave mais fait partie du klal Israël alors que néтина est certes moins grave mais ne fait pas partie du klal Israël. Ainsi, Rachi considère que c'est un plus grand 'hidouch de dire qu'une fille issue d'une mère ne faisant pas partie du klal Israël et ne pouvant pas rentrer dans le klal Israël est quand même considérée comme ta sœur que de dire qu'une fille issue d'une mère interdite à ton père par un degré d'interdit élevé tel que Karet est considérée comme ta sœur.

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

a'haré Mot



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« L'Éternel parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aaron, qui, s'étant avancés devant l'Éternel, avaient péri. » (Vayikra 16, 1)

Le Or Ha'haim demande pourquoi il est écrit « L'Éternel parla », alors que le texte ne rapporte pas ensuite ce qu'il a dit. De plus, pour quelle raison le verset répète-t-il qu'ils moururent, alors qu'il est déjà dit « après la mort » ?

Nous répondrons en nous appuyant sur un enseignement de nos Sages (Yoma 85b), déduit du verset « Il vivra par eux » - « Et il ne mourra pas par eux ». Pourtant, ils affirment par ailleurs (Brakhot 63b) : « Les paroles de Torah ne se maintiennent qu'en celui qui se tue à la tâche pour elles. » Comment concilier ces deux enseignements ?

De fait, quand l'homme se détache des plaisirs de ce monde et ne mange que pour assurer le maintien de son corps, on considère qu'il s'est sacrifié pour la Torah. D'après le Zohar (II 158b), le fait d'accepter la pauvreté revient à se sacrifier pour celle-ci, le pauvre étant assimilé à un mort. Quant au Midrach, il souligne que la Torah ne peut se trouver chez celui qui recherche les jouissances matérielles et les honneurs, mais uniquement chez l'homme prêt à se vouer à elle, comme il est dit : « Voici la loi (Torah) lorsqu'il se trouve un mort dans une tente. »

Or, ici, Nadav et Avihou ne se conduisirent pas ainsi, puisqu'ils se sacrifièrent à proprement parler pour la Torah. Ils désiraient tant se rapprocher de l'Éternel qu'ils ne se marièrent pas, afin de pouvoir à tout instant être proches de Lui. C'est la raison pour laquelle le texte dit deux fois qu'ils moururent. La répétition « s'étant avancés devant l'Éternel, avaient péri » explique qu'ils moururent à cause de leur volonté de se rapprocher de D.ieu plus qu'il ne le fallait.

Cette conduite entraîna la colère divine à leur rencontre, comme si D.ieu leur disait : « Même si vous voulez vous rapprocher de Moi, vous n'avez pas le droit, pour cela, de vous considérer exempts de la plus petite mitsva. Si vous prétendez que ces mitsvot risquent de vous empêcher, par la suite, de Me servir, vous vous trompez, car Je n'ai pas donné les mitsvot aux anges, mais aux hommes. Quand ces derniers observent la Torah et les mitsvot et sanctifient leurs actes matériels, ils ont le mérite de se

maskil
LÉDAVIDLe moyen de
trouver grâce
aux yeux
de D.ieu

rapprocher de Moi et se hissent à un niveau encore supérieur à celui des anges. Maintenant que vous pensiez être comme des anges, Je vais vous reprendre vos âmes. »

« Plus encore, du fait que vous avez pensé vous sacrifier pour la sainteté et ne vous êtes pas conduits comme des êtres humains, vous vous êtes rendus coupables, car J'ai donné ce monde à l'homme pour qu'il y vive, et non pas pour qu'il meure. L'homme n'a pas le

droit de se blesser à un endroit de son corps et il lui est donc interdit, a fortiori, de se donner la mort. Son devoir est de se comporter comme un être humain, d'étudier la Torah et d'accomplir les mitsvot et, par ce biais, de toujours poursuivre son ascension spirituelle. »

Dès lors, nous comprenons également pourquoi le verset ne précise pas explicitement ce que l'Éternel dit à Moché suite au décès des deux fils d'Aaron. En écrivant simplement « L'Éternel parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aaron », le texte signifie que c'est, en substance, ce message qu'il lui transmet : le peuple juif ne doit pas adopter une conduite similaire à celle de Nadav et Avihou, un ascétisme extrême. Il leur incombe d'observer la Torah et les mitsvot, par lesquelles ils se sanctifient. Le fait de fuir les normes sociales ne nous est pas demandé.

Dans le même esprit, nous pouvons lire dans l'ouvrage Arvé Na'hal (Vaet'hanan) : « Les philosophes qui ont précédé le don de la Torah pensaient que pour assurer l'éternité de leur âme, après leur mort, ils devaient s'isoler dans des déserts, se contenter d'herbe pour toute nourriture et autres privations de la sorte. D'après eux, il était impossible, autrement, d'améliorer sa conduite. Or, ils se perdirent dans leur bêtise. La Torah, quant à elle, nous a éclairé le chemin pour trouver grâce aux yeux de l'Éternel, en accomplissant des mitsvot dans ce monde matériel. »

C'est pourquoi le Saint béni soit-Il met en garde Aharon par l'interdiction : « En d'autres termes, veille à ne pas te conduire comme Nadav et Avihou, qui entraînent à tout moment dans le sanctuaire. Car quiconque se le permettrait finirait par se hisser au degré des anges et risquerait de connaître le même sort que tes fils. »

22 Nissan 5782
23 avril 2022

1236

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	6:37	6:53	6:47	6:57
Clôture du Chabbat	7:52	7:54	7:54	7:52
Rabbénou Tam	8:30	8:32	8:33	8:31



Hilloulot

Le 22 Nissan, Rabbi David Papo, auteur du Pné David

Le 22 Nissan, Rabbi Réouven Krichvasky

Le 23 Nissan, Rabbi Kamous Amos Yémin, président du Tribunal rabbinique de Louv

Le 23 Nissan, Rabbi Eliahou Pérets

Le 24 Nissan, Rabbi 'Haïm Its'hak 'Haïkin, Roch Yéchiva d'Aix-les-Bains

Le 24 Nissan, Rabbi Avraham Hacohen, auteur du Mélel LéAvraham

Le 25 Nissan, Rabbi 'Haïm Halberstam, auteur du Divré 'Haïm

Le 26 Nissan, Rabbi Moché Teitelbaum, l'Admour de Satmar

Le 26 Nissan, Rabbi Ephraïm Navon, auteur du Ma'hané Ephraïm

Le 27 Nissan, Rabbi Yaakov 'Hanania Koubo, Rav de Salonique

Le 27 Nissan, Rabbi Acher Zelig Margaliot, auteur du Koumi Roni

Le 28 Nissan, Rabbi Chabtaï Horovitz, auteur du Vaï Haamoudim

Le 28 Nissan, Rabbi Yi'hia Tsala'h, auteur du Péoulot Tsadik





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Un sacrifice récompensé

Les jours de la supputation de l'Omer correspondent à une période de deuil commémorant le décès des nombreux disciples de Rabbi Akiva. Nos Sages écrivent (Yévatot 62b) : « Rabbi Akiva avait douze mille paires d'élèves de Givat jusqu'à Antipras et tous moururent en un coup, parce qu'ils manquaient de respect mutuel. Le monde devint alors désolé. »

« Si l'on se penche sur la vie et l'évolution de Rabbi Akiva, note Rabbi Réouven Elbaz *chelita*, on en déduira que l'homme prêt à se consacrer pleinement à la Torah la mérite en cadeau, comme le suggèrent les mots du verset "de Matana à Na'hliel" (Bamidbar 21, 19). »

Rabbi Akiva eut le mérite d'être le pilier de toute la Torah. Il forma une grande multitude d'élèves, qui enseignèrent eux-mêmes la Torah au peuple juif et dont nous jouissons encore des enseignements.

Converti, il ne commença à étudier qu'à l'âge de quarante ans. Or, nous enseignent nos Sages (*Kidouchin* 66a), « la Torah se trouve à tous les coins, à la disposition de quiconque désire l'étudier ». Nul ne peut donc prétendre ne pas être en mesure de s'y initier.

Rav Elbaz poursuit : « J'ai connu des hommes analphabètes. Ils sont venus à la *Yéchiva* sans même savoir lire. Ils ont commencé à zéro et, aujourd'hui, ce sont des génies ! Car ils se sont voués à l'étude et celui qui s'y voue pleinement reçoit un cadeau de D.ieu. »

Les gens ont tendance à penser que Rabbi Akiva ou tel Rav de leur connaissance est né juste. Il n'en est rien ! Certes, ce *Tana* était animé d'une âme supérieure, devant laquelle même les anges tremblaient, mais il descendait d'un non-Juif. Qui sait ce qu'il mangeait, buvait et faisait avant de se convertir ?

Sa spécificité est que dès qu'il découvrit la Torah, il comprit qu'il devait se travailler constamment, afin que chaque goutte supplémentaire tombant sur son cœur de pierre contribue à y percer un trou et permette finalement à l'eau d'y couler abondamment, comme dans un fleuve.

Qu'en est-il donc de toi ? Qui dit que ton âme n'est pas, elle aussi, élevée ? Celui qui se soumet au joug de la Torah se découvre, soudain, des potentialités inespérées.

Rabbi Akiva ne tint pas compte de l'humiliation qu'il devait essuyer en prenant place à côté de jeunes enfants pour apprendre la Torah. Il ne se gêna pas de questionner son Maître une fois après l'autre afin de comprendre. Malgré l'embarras d'une telle situation, l'essentiel, pour lui, était de progresser dans l'étude de la Torah.

Quand un *ba'hour* vient me voir pour me confier ses diverses difficultés, j'ai l'habitude de lui dire : « Apparemment, tu es quelqu'un de grand. Le Saint béni soit-Il n'envoie pas de dures épreuves à des hommes simples. Tu as sans doute une âme élevée et possèdes un potentiel considérable. À toi de décider si tu désires poursuivre une vie corrompue ou si veux devenir une personnalité éminente. »

Quand un individu de la sorte s'engage à s'attacher à l'Éternel de toutes ses forces, il devient véritablement grand. Toute la souillure qui avait adhéré à son être disparaît et il devient saint.

On entend souvent la phrase : « Je ne pense pas que je sois fait pour cela. » Combien de pertes peut-elle entraîner ! Combien de Grands Rabbanim de notre peuple, d'érudits et de décisionnaires perdrons-nous si nous prêtons crédit à cette voix défaitiste !

La première étape est de ne pas céder au désespoir. Telle était la force de Rabbi Akiva. Rejeté de la maison de Kalba Savoua, il fut réduit à la pauvreté la plus totale et dut dormir sur de la paille. Mais, finalement, il devint un érudit et l'un des prestigieux Sages de notre peuple. Toute sa vie durant, il éclaira le monde entier par ses enseignements de Torah.



GUIDÉS PAR LA émouna

Étincelles de émouna et de
bita'hon consignées par
le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto *chelita*

Une brebis parmi soixante-dix loups

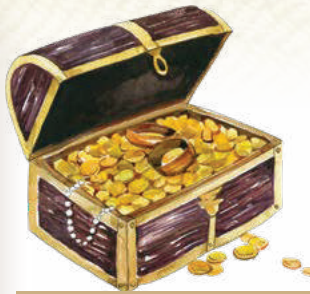
J'ai souvent rapporté le célèbre épisode du Midrach (*Esther Rabba* 10, 11) au cours duquel, se promenant ensemble sur la place grouillante du marché romain, Rabbi Yéhochoua ben 'Hanania et l'empereur romain Hadrien aperçurent soudain un Juif arborant fièrement barbe et papillotes. « Vois-tu cette brebis au milieu de soixante-dix loups ; comment est-il possible que personne ne s'en prenne à elle ? » demanda alors l'empereur au Rav, désignant du doigt ce Juif.

Comprenant l'intention du Romain, qui était en fait de louer les mœurs « civilisées » et « policées » de ses citoyens, le Sage lui dit aussitôt : « C'est vrai, mais Votre Majesté ne voit que la brebis, et non pas son Gardien, qui la protège. »

Bien que j'aie rapporté cette anecdote un grand nombre de fois, je n'étais jamais parvenu à ressentir pleinement ce qu'elle impliquait, tant elle me semblait loin de l'air du temps. Cela dit, ces dernières années, cette notion est devenue plus tangible que jamais, à l'heure où seuls quelques millions de Juifs vivent dans le monde, face à des milliards de non-Juifs qui nous détestent et aspirent à nous anéantir.

Et pourtant, en dépit de cette haine tenace que les nations nous vouent de toutes parts, nous sommes toujours là et accomplissons la Torah et les *mitsvot* sans aucune crainte, sanctifiant ainsi le Nom divin dans le monde entier.

C'est bien la preuve que D.ieu, notre Berger, nous protège. Notre peuple est Sa petite brebis qu'Il met à l'abri des nombreux loups qui l'entourent, lesquels, des milliers d'années plus tard, n'ont toujours pas réussi à l'anéantir. Et ce, par le mérite de notre sainte Torah à laquelle nous nous accrochons en l'observant avec abnégation.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

Avancer doucement, mais sûrement

« L'Éternel parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aharon, qui, s'étant avancés devant l'Éternel, avaient péri. » (*Vayikra* 16, 1)

La section d'A'haré Mot, qui s'ouvre par la mort des deux fils d'Aharon, est lue à Kippour. Elle décrit également le rituel du service du Cohen Gadol lors de ce jour le plus saint de l'année. Nos Sages en ont déduit (*Moèd Katan* 28a) que la disparition des *Tsadikim* apporte l'expiation au peuple au même titre que Kippour.

De nombreux individus sont célèbres pour leur talent artistique, que ce soit dans la chanson, la danse ou un jeu compétitif. Estimés par l'humanité entière, ils deviennent de véritables divinités. Après leur mort, tous pleurent leur disparition pendant un ou deux ans, mais, ensuite, on les oublie complètement, comme s'ils n'avaient jamais existé.

À l'inverse, les *Tsadikim* sont appelés « vivants » même après leur mort, car de même que, lors de leur existence, ils étaient une source d'inspiration pour l'ensemble de la communauté, ils le sont encore de manière posthume. Leur prestigieuse figure, à jamais respectée, continue à nous accompagner. Ainsi, de leur vivant, Nadav et Avihou étaient de grands Justes et, en mourant, ils se sanctifièrent ; ils méritèrent alors que leur souvenir soit mentionné le jour de Kippour afin de nous apporter l'expiation.

Il est important de savoir qu'une *mitsva* ne peut entraîner la mort de l'homme, car il est écrit « Il vivra par eux » (*Vayikra* 18, 5). Si les fils d'Aharon trouvèrent la mort en s'approchant de l'Éternel, cela signifie qu'ils n'agirent pas conformément à l'esprit de la Torah. Du fait que « le Saint béni soit-Il est pointilleux envers les Justes [même pour un écart] de l'épaisseur d'un cheveu » (*Yévamot* 121b), ils furent condamnés.

Il va sans dire qu'à notre piètre niveau, nous ne sommes pas en mesure de comprendre en quoi ils péchèrent. Le Or Ha'haïm explique (*Vayikra* 16, 1) qu'ils voulurent se hisser à un niveau très élevé, alors qu'ils n'avaient pas encore atteint le précédent. De même qu'un homme ordinaire est incapable de soulever de lourdes pierres et a besoin d'un camion pour les transporter, Nadav et Avihou n'étaient pas encore en mesure de supporter l'intensité de la sainteté à laquelle ils aspiraient.

Ils ne pénétrèrent pas naïvement dans le Temple pour y offrir de l'encens, mais le firent en pensant avoir atteint le niveau de Moché et d'Aharon et être capables de prendre leur succession, le moment venu, à la tête du peuple (*Tan'houma, A'haré Mot* 6).

Sachant que Moché parlait à l'Éternel face à face, ils pensaient le pouvoir eux aussi. Plus encore, ils croyaient que c'est ce que D.ieu leur demandait, ce pour quoi ils pénétrèrent dans le sanctuaire pour y apporter de l'encens.

Pour conclure, soulignons que l'ordre donné par le Créateur après leur mort, « Vos frères, toute la maison d'Israël, pleureront ceux qu'a brûlés le Seigneur » (*Vayikra* 10, 6), signifie qu'Il ne leur tenait pas rigueur. Même en mourant, ils furent considérés comme des Justes parfaits, la preuve étant que nous mentionnons cet épisode à Kippour, en suppliant l'Éternel de se souvenir d'eux et, par leur mérite, de nous juger favorablement.

La chémita



Il est permis de consommer des produits laitiers même si le lait utilisé provient d'animaux ayant mangé, pendant la *chémita*, des produits dotés de la sainteté de cette année.

Un surplus de produits de la septième année qui ne pourra être terminé ne doit cependant pas être détruit. On le déposera à un endroit jusqu'à ce que ces produits se détériorent d'eux-mêmes. On n'a pas non plus le droit de les donner à manger à des animaux, tant qu'ils sont encore consommables par l'homme. Certains permettent de les détruire ou de les transformer en nourriture pour animaux.

Pendant l'année de *chémita*, il est interdit de semer des fruits.

A priori, le *mohel* s'abstiendra d'utiliser du vin de la septième année pour procéder à la *metsitsa* (aspiration du sang), au moment de la circoncision, parce qu'il entraînerait ainsi du gaspillage. Mais, s'il n'a rien d'autre à sa disposition pour arrêter le sang, il pourra bien sûr l'employer dans ce but.

Celui qui procède au prélèvement sur une pâte faite à partir de farine de la septième année a le droit de la brûler. Il est évident que la *mitsva* de prélèvement s'applique aussi à cette pâte et le fait de brûler ce qu'on prélève n'est donc pas interdit comme la combustion de produits de la *chémita*.

Le soir du *Sédér*, on peut se rendre quitte de la *mitsva* des quatre coupes en buvant du vin confectionné à partir de raisins de la septième année, si leur *zman habiour* [moment où on ne trouve plus de ce produit dans les champs et où il faut rendre public tout le stock restant] n'est pas encore arrivé (généralement, on mange des raisins jusqu'à Pessa'h, comme il est expliqué dans le traité *Pessa'him* 53a). Certains l'autorisent même après le *zman habiour*. Si on n'a pas d'autre vin, on pourra utiliser celui de la *chémita*.

Cependant, on se gardera d'utiliser ce vin doté de sainteté pour en renverser un peu en disant « Datsa'h, Adach, Béa'hav », car il est interdit d'en gaspiller.

D'après certains, il est interdit de réciter la *havdala* sur du vin dont les raisins proviennent de la récolte de la septième année, et ce pour plusieurs raisons : on a l'habitude de faire déborder la coupe, en signe de bénédiction, ce qui reviendrait à du gaspillage ; les femmes ont la coutume de ne pas boire du vin de la *havdala* et, en l'utilisant pour cela, on réduirait le nombre des personnes aptes à le consommer ; celui qui récite la *havdala* ne termine pas la coupe ; enfin, certains éteignent la bougie avec du vin ou mettent une goutte de celui-ci sur les yeux.

Tous ces actes sont assimilables à du gaspillage de produits de la septième année. D'autres s'appuient sur des arguments différents pour affirmer qu'il n'y a pas lieu de craindre ces gestes et que ce vin peut être utilisé pour la *havdala*. D'après la stricte loi, cela est permis, à condition de boire la totalité de la coupe.



en SOUVENIR DU JUSTE

Rabbi 'Haïm
Its'hak
'Haïkin
zatsal

Rabbi 'Haïm Its'hak 'Haïkin zatsal naquit en 5666 dans le village de Kossoba, en Lituanie. Sa jeunesse fut marquée par l'explosion de la Première Guerre mondiale. L'Europe entière fut soudain plongée dans un grand chaos. À cette période, son père, Rabbi Tsvi, l'envoya étudier la Torah auprès de Rabbi Its'hak Karlitz.

En 5687, à l'âge de vingt et un ans, il s'exila vers un lieu de Torah, Radin, pour aller étudier dans la *Yéchiva* située dans ce village et présidée par Rabbi Israël Meïr Hacohen zatsal, le célèbre 'Hafets 'Haïm, ainsi que par Rabbi Naphtali Tropp zatsal.

Dès son arrivée à Radin, Rabbi 'Haïm Its'hak appliqua l'ordonnance de nos Sages « Nomme-toi un Rav » (*Avot*), puisqu'il se mit sous la tutelle du 'Hafets 'Haïm. Jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de citer ses enseignements en son nom, tandis que l'ensemble de sa conduite témoignait qu'il était bien son élève.

Il apprit notamment de ce Maître que, pour trois raisons, il faut être préoccupé par le cas d'un Juif qui se contente de faire peu alors

qu'il est capable de plus : par compassion pour lui, pour glorifier le Nom divin et afin d'éviter un danger pour le peuple juif.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclata, Rabbi 'Haïm Its'hak tomba entre les mains des Allemands et fut arrêté en tant que prisonnier français. Dans le camp de prisonniers, il continua à servir l'Éternel avec joie, en faisant totalement abstraction des difficultés suscitées par les travaux forcés, physiquement et spirituellement éprouvants, et de ses nombreuses souffrances. Ses seuls biens personnels se limitaient à une paire de *téfillin* et un livre de Michna, dans lesquels il trouvait la consolation. Avec sacrifice, il s'asseyait dans un coin caché pour mettre ses *téfillin* et étudier assidûment la Torah à partir du seul ouvrage en sa possession.

À la fin de la guerre, en 5705, Rabbi 'Haïm Its'hak retourna en France, où il fut appelé à diriger la *Yéchiva* 'Hakhmé Tsarfat d'Aix-les-Bains. Pendant une cinquantaine d'années, il remplit ces fonctions et diffusa la Torah à des milliers d'élèves, attirés par l'éclat de son visage et son attachement à la Vérité. Dans cette ville, près de la *Yéchiva*, nombre d'entre eux devinrent les artisans d'une communauté florissante.

Tout en demeurant sur le territoire français, il resta toujours un étudiant de la *Yéchiva* de Radin. Lors d'une discussion entre l'un de ses fils et le *Machguia'h* Rabbi Chlomo Wolbe zatsal au sujet du mode de vie français, ce dernier lui fit remarquer : « Pensez-vous avoir grandi en France ? Vous avez grandi à Radin ! »

La chaleur particulière de Rav 'Haïkin pour tout Juif lui permit même d'influencer remarquablement le judaïsme oriental. De nombreux pays d'Afrique du Nord étaient alors des colonies françaises et un grand nombre de Juifs en émigrèrent pour s'installer en

France. Malheureusement, beaucoup d'entre eux s'étaient affranchis du joug de la Torah. Grâce à son approche affectueuse, il parvint à rapprocher une grande partie des jeunes gens. Il investissait de longues heures pour convaincre chacun de venir étudier à la *Yéchiva*, où il progressait ensuite dans l'étude et la crainte de D.ieu. Combien de ses élèves, arrivés totalement ignorants, sans la moindre notion du judaïsme, devinrent finalement d'éminents érudits et décisionnaires de notre peuple !

Il avait une affection particulière pour les bébés. Lorsqu'il passait près d'un berceau, il s'attardait pour contempler cette merveilleuse créature de l'Éternel et s'amuser avec lui. Évidemment, les bébés appréciaient beaucoup ces marques d'attention. Quand il voyait un bébé dans les bras de sa mère, il murmurait avec admiration les mots « «Tel un enfant sevré, reposant sur le sein de sa mère» – ainsi devons-nous sentir que nous sommes dans les mains du Saint béni soit-Il et être sereins, dépourvus de tout souci. »

Malgré sa fascination pour les jeunes enfants, il se forçait à se détacher d'eux et disait à ses filles : « Jouez, vous, avec les petits, c'est important pour leur développement, mais moi je dois étudier la Torah ! »

Rav 'Haïkin encourageait les mamans à se dévouer pour s'occuper correctement de leurs enfants. Il disait à ses filles : « Vous êtes exemptes d'étudier la Torah ; votre rôle est d'éduquer vos enfants et de bien les mettre à l'abri des dangers spirituels et physiques. »

Il parvenait à ancrer dans les enfants l'amour de la Torah. Chaque fois qu'un enfant venait chez lui, il le prenait sur ses genoux et lui donnait une pomme, tout en lui disant : « Sache que la Torah est ce qu'il y a de meilleur et de plus doux au monde, même plus que le chocolat et les bonbons. »

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Aharé Mot (212)

וַיְדַבֵּר ה' אֶל מֹשֶׁה אַחֲרֵי מוֹת שְׁנֵי בְנֵי אָהֲרֹן (טז, א)

« Hachem parla à Moché, après la mort des deux fils d'Aharon » (16,1)

Quiconque s'attriste au sujet de la mort des deux fils d'Aharon, Nadav et Avihou, et verse des larmes pour eux le jour de Kippour, verra ses fautes pardonnées et il est assuré de ne pas voir mourir ses enfants de son vivant. Comment comprendre le fait que l'on doit pleurer pour des personnes que l'on n'a jamais connu, et qui sont mortes il y a des milliers d'années? Nous allons apporter la réponse à cette question par le Rabbi Haïm Chmoulévitch (Si'ha 62). Il faut rappeler que Nadav et Avihou, âgés de vingt ans lorsqu'ils sont morts le premier Nissan dans le Sanctuaire, avaient acquis un niveau spirituel égal à celui de Moché et Aharon. S'ils avaient vécu jusqu'à 120 ans comme Moché et Aharon, ils auraient atteint un niveau si élevé qu'ils auraient rayonné et déversé dans le monde un flux puissant de spiritualité, dont il resterait des traces chez chacun de nous jusqu'à aujourd'hui. Par leur départ prématuré, le monde a donc subi un grand dommage : un abaissement du niveau spirituel général, par rapport à celui dont le monde aurait pu bénéficier s'ils avaient vécu plus longtemps, que nous devrions ressentir même aujourd'hui, après plusieurs milliers d'années. On doit verser des larmes sur Nadav et Avihou, non pas par affection, mais sur le fait que notre élévation sera limitée à cause de leur départ prématuré. Ces pleurs, le jour de Kippour, réservé à la Téchouva, prouveront ainsi notre aspiration à s'élever ; et cela amènera alors au pardon de nos fautes et au salut de nos enfants.

וְאֵל יָבֹא כָּל עֵת אֶל הַקֹּדֶשׁ.... כִּי בְּעֵנָן אֲרָאָה עַל הַכִּפְתָּר (טז, ב)
« Qu'il ne vienne pas en tout temps dans le Sanctuaire ...car J'apparaîtrai dans la nuée au-dessus du propitiatoire » (16, 2)

La Torah signifie ici allusivement à l'homme de ne pas s'efforcer au-delà de ses possibilités, le Rabbi Israël Alter de Gour dit même en agissant ainsi il espère atteindre un très haut niveau spirituel. Comme le signalait le verset précédent, Nadav et Avihou sont morts « En s'approchant devant Hachem ». Une telle proximité, si elle n'est pas requise, est absolument interdite, car il ne faut pas « Qu'il vienne en tout temps dans le Sanctuaire ». Pour quelle raison « Car J'apparaîtrai dans la nuée au-dessus du propitiatoire ». Hachem a décrété qu'il apparaîtra

uniquement de manière dissimulé. Or l'homme ne peut l'appréhender et l'approcher au-delà de ses potentialités limitées. Comme Il l'a précisé à Moché Rabeinou, après le veau d'or: « ...car l'homme ne peut Me voir et vivre »

וְהָיְתָה זֹאת לָכֶם לְחֻקַּת עוֹלָם לְכַפֵּר עַל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִכָּל חַטָּאתָם
אַחַת בַּשָּׁנָה (טז, לד)

« Cela sera pour vous un décret éternel afin d'obtenir la réparation pour les enfants d'Israël de toutes leurs fautes une fois dans l'année » (16,34)

Pour quelle raison la Torah indique-t-elle précisément au sujet du jour de Kippour qu'il arrive une fois dans l'année ? Toutes les autres fêtes ne sont-elles pas également célébrées une fois par an ? Il est écrit dans la Guémara (Moèd Katan 28) : Rabbi Ami demanda : Pourquoi, dans la Torah, la mort de Myriam est-elle juxtaposée au passage relatif à la vache rousse ? Pour t'apprendre que de même que la vache rousse expiait les fautes, ainsi la mort des Justes expie les fautes. Rabbi Elazar demanda : Pourquoi, dans la Torah, la mort de Aharon est-elle juxtaposée au passage relatif aux vêtements des Cohanim ? Pour t'apprendre que les vêtements des Cohanim expiaient les fautes, ainsi la mort des Justes expie la faute. Rav Eliyahou Lopian répond à la question ci-dessus : En réalité, Yom Kippour diffère effectivement des autres fêtes, en cela que de nombreux autres "jour de Kippour" peuvent survenir pendant l'année. Cela se produit à chaque fois qu'un Tsadik meurt. Nous adressons donc nos prières au Maître du monde, et Lui demandons que Yom Kippour n'arrive vraiment qu'une seule fois l'an. Voici ce que la Torah suggère par cette précision. Le décès de certains Tsadikim offre une expiation à ses proches et aux membres de sa famille. La mort de Tsadikim plus grands efface quant à elle les fautes de tous ses concitoyens. Mais lorsque le maître de la génération vient à décéder, il offre une expiation à toutes les personnes de son époque !

אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה אִתְּם הָאֱלֹהִים וְחַי בָּהֶם אָנִי ה' (יח, ה)

l'homme pratiquera et vivra grâce à eux (18. 5)

Le Rav Soloveitchik dit : Celui qui ne fait pas ce qui lui incombe et n'accomplit pas la volonté de D. ne vit pas, il est déjà mort. Quand est-ce que l'homme est-il véritablement en "vie"? Quand il mène ses jours selon la volonté de D. et se dirige ainsi vers le but pour lequel il a été créé.

Rav Chakh enseigne: Les gens ont l'habitude d'expliquer que de se dévouer pour la sanctification du Nom de Hachem consiste à mourir en martyr. Mais de ce verset, nous entendons que la Torah ne veut pas moins, et peut-être même plus, que l'homme "vive" pour sanctifier le Nom de Hachem. La Torah accorde une grande valeur à la vie. Elle exige que l'homme vive en pratiquant les Mitsvot, en toutes circonstances, même les plus difficiles, et non qu'il meure pour les pratiquer. La Torah veut que vous nous donniez pour elle, tous les jours de notre vie.

וּשְׁמִרְתֶּם אֶת חֻקֵּי וְאֶת מִשְׁפָּטֵי אֲשֶׁר יִצְוֶה אֱתָם הָאָדָם וְחֵי בָהֶם
אָנִי ה' (יח. ה.)

« Vous garderez Mes lois (Houkim) et Mes ordonnances (Michpatim), que l'homme pratiquera et vivra grâce à eux, Je suis Hachem » (18,5)

Si vous gardez mes lois, le Satan, mauvais penchant n'aura pas d'emprise sur vous (midrach Yalkout Chimoni - Bé'houtkotai 671). Le **Hatam Sofer** écrit que nos prières sont généralement dépourvues de concentration, c'est pourquoi le Satan peut nous accuser auprès de Hachem. Cependant, lorsque nous observons les Michpatim comme les *Houkim* (qui n'ont pas d'explication logique), c'est-à-dire de manière inconditionnelle et sans faire dépendre notre accomplissement de notre compréhension, alors Hachem également, contre toute logique, reçoit nos prières comme si elles venaient du plus profond de nos cœurs et qu'elles étaient pleines de kavanot, concentration. Le mauvais penchant n'a alors aucune emprise sur nous.

וְלֹא תִקְיָא הָאָרֶץ אֶתְכֶם (יח. כח.)

« Afin que le pays ne vous rejette pas » (18,28)

Rachi explique: La terre d'Israël ne peut conserver les pécheurs. Le **Hafets Haïm** enseigne : Si nous ne prenons pas soin d'observer scrupuleusement la Torah, rien n'y fera, ni un état, ni la langue. Il en a toujours été ainsi. Nos ancêtres ont vécu en terre d'Israël, puis ils ont été exilés en raison de leurs péchés. D. a affirmé [par l'intermédiaire du prophète (Yé'hezkiel 39,23)]: « Les nations sauront que c'est à cause de son iniquité que la maison d'Israël a été exilée, parce qu'ils M'ont été infidèles, Je leur ai caché Ma face, et Je les ai livrés dans les mains de leurs oppresseurs »

La terre d'Israël n'est pas comme les autres terres, et ne peut pas tolérer ceux qui transgressent les Mitsvot. C'est pourquoi, toute personne allant en Israël se doit de trembler, et doit doubler et tripler sa crainte du Ciel qu'elle avait en dehors d'Israël, car elle doit savoir qu'elle réside maintenant dans le palais du Roi. Chaque juif doit désirer aller vivre

en Israël : Comme un enfant courant vers les genoux de sa mère, et également le fait qu'à chaque instant on y pratique une Mitsva (d'y habiter), ce qui fait que l'on doit constamment s'en réjouir.

Chela haKadoch

Lois de la Chemita : Mélange de fruits, de légumes

Il sera interdit de mélanger des fruits, des légumes de Chémitta avec une majorité de fruits ou de légumes qui ne sont pas concernés par les lois de Chémitta., afin d'annuler la kédoucha, pour pouvoir les consommer de manière habituelle et pouvoir les jeter à la poubelle. Cependant, si on a besoin de les mélanger (pour réaliser une recette par exemple) et que notre intention n'est pas d'annuler la kédoucha, on pourra procéder de la sorte. Il faudra faire attention de bien balayer l'endroit où l'on a mangé, car il est interdit de marcher sur des aliments de la cheviit, de même que sur tout aliment se trouvant sur le sol tout au long de l'année.

Rav Cohen

Dicton : Les trois amours, l'amour de Hachem, l'amour de la Torah et l'amour du prochain sont une seule chose.

Baal Chem Tov

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זויר, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישרד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא לבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.





Parachat A'haréi mot

Par l'Admour de Koidinov chlita

ד בר א ל ב גי ישראל ו א מרת אלהם אני יהוה אלהיכם.
כמעשה ארץ מצרים אשר ישבתם בה לא תעשו...
את משפטי תעשו ואת חקתי תשמרו ללכת בהם אני יהוה אלהיכם. (ויקרא יח ב)

*“Parle aux enfants (Béné) Israël et tu leur diras : « je suis Hachem, votre Dieu. »
Comme les actes du pays d’Egypte dans lequel vous avez résidé, vous ne ferez pas...
Accomplissez Mes jugements et gardez Mes décrets pour marcher avec eux. Je suis Hachem, votre Dieu.”*

Il nous faut expliquer le lien qui existe entre le verset mentionnant les actes des égyptiens, et le suivant qui nous demande d’appliquer les jugements de Dieu, etc...

Il est ramené dans les livres de ‘Hassidout sur le verset : « *chaque mitzvah que je t’ordonne aujourd’hui, **gardez-la** (תשמרו) pour l’accomplir etc. ...* ». תשמרו est un langage d’attente languissante, qui se retrouve aussi dans le verset : « et son père **garda** la chose » (il s’agit de Yaacov qui attendait impatiemment de voir s’accomplir les rêves de Yossef – Ndt).

En fait, **il ne suffit pas que l’Homme s’occupe de Torah et s’acquitte des mitzvot machinalement, mais il doit surtout se languir du plaisir de l’accomplissement de ces commandements** de Dieu et guetter avidement le moment où il pourra les réaliser. Ainsi lorsqu’il s’occupera de torah et de mitzvot, tout se fera dans le plaisir et la joie.

L’âme du juif est issue d’un monde particulièrement élevé dans lequel elle aspire à être constamment avec son Créateur, et c’est donc pour cela que nous possédons un désir inné de Le servir ; et ce languissement, il nous faut l’orienter idéalement vers la Torah et la avodat Hachem. Mais s’il n’en est pas ainsi, il se rattachera à la matérialité ici-bas, car le mauvais penchant l’attirera vers les plaisirs de son corps.

“Comme les actes du pays d’Egypte dans lequel vous avez résidé, vous ne ferez pas...” : voici l’explication de ce verset : nous ne suivons pas les mœurs des égyptiens car l’Egypte incarnait la plus grande débauche, et ils étaient tous assujettis aux plaisirs de leurs corps. Par conséquent, Hachem nous ordonna de nous renforcer, et de ne pas les imiter. Maintenant, si un homme demande comment est-ce possible de résister et de ne pas se laisser emporter par les plaisirs de ce monde, vient le verset suivant qui nous exhorte à nous attacher à La Torah divine : *“Accomplissez Mes jugements et gardez Mes décrets pour marcher avec eux. Je suis Hachem, votre Dieu.”*. **“Garder”** se rapporte en hébreu au même langage que **“attendre et désirer”**, autrement dit par cette attente languissante d’appliquer les décrets de la Torah avec plaisir, instinctivement il ne sera plus attiré par ce monde matériel.

Le verset lui-même utilise deux termes différents concernant **les jugements** (à accomplir), et **les décrets** (à garder). C’est précisément au sujet des décrets qu’il est écrit *“תשמרו”* exprimant le languissement ; puisque les jugements (michpatim) sont des mitzvot qui ont une explication et les décrets eux n’en ont pas, et qu’il est de la nature de l’Homme d’appliquer avec joie ce qu’il comprend, et non ce qu’il ne comprend pas, c’est donc pour cela que la Torah nous a demandé de garder et de désirer accomplir les décrets ; bien que nous n’en comprenions pas la raison, nous devons nous réjouir du mérite de se conformer à la volonté d’Hachem.

En s’adonnant à toutes les mitzvot dans la joie et le plaisir, nous nous renforcerons pour ne pas suivre les désirs du corps qui auront été dirigé vers le service divin.

Contact : +33782421284

Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



+972552402571

Publié le 25/04/2022



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Ahareimot
5782

|151|

Parole du Rav



Qui fait tomber l'homme et l'entraîne dans ses chutes ? Faisons attention, toute la Torah, les mitsvot, les lois, les ordonnances que nous avons reçues, nous les êtres humains, détenteurs de choix tout se passe au présent. La Torah ne parle qu'au présent, car le passé n'est plus. Sur le futur, il est clair qu'on ne peut pas juger, car il n'est pas encore en notre possession. Que va-t-il se passer dans vingt ans, nous n'en savons rien.

Mais le Yetser Ara fait en sorte que les choses passent d'un bout à l'autre, il embrouille l'homme avec son passé et lui fait peur sur son futur. Il nous vole notre présent et nous le fait perdre pour toujours ! Prêtez attention, vous verrez que la plupart des gens sont occupés avec hier ou demain, pas avec maintenant. L'homme pleure sur le passé, gémir ou espère sur le futur, mais il ne vit pas l'instant présent. Et justement là, le Yetser Ara fait tomber l'homme insatisfait. En fait, maintenant doit être le meilleur moment et c'est comme ça qu'il faut vivre ! Que cet instant, soit le plus bel instant de notre vie ! A chaque instant, malgré les épreuves, c'est le plus bel instant de votre vie !

Alakha & Comportement



Qu'est-ce que le Omer : Le 16 Nissan, après le premier jour de Pessah, les enfants d'Israël sortaient dans les champs et moissonnaient l'orge. On apportait cette orge au Bet Amikdash, on en faisait le battage, le vannage, le tri pour en ôter les déchets, puis on grillait les grains au feu, on les moulait et l'on prélevait, sur cette farine, une mesure. On la tamisait avec treize tamis, on la pétrissait avec une mesure d'huile et on y mettait une poignée d'encens d'oliban. Le lendemain, on apportait cette offrande sur l'autel. Le Cohen en faisait d'abord le balancement, puis il en prenait une poignée, qu'il faisait brûler sur l'autel. Une fois la poignée d'orge brûlée, il devenait permis à tout le peuple de manger de la nouvelle récolte.

Nos maîtres, de mémoire bénie, expliquent qu'après que les enfants d'Israël aient été esclaves en Égypte et plongés jusqu'au quarante-neuvième degré d'impureté, ils n'étaient plus aptes à recevoir la Torah. Ils devaient se purifier de la souillure égyptienne. Aussi, Hachem leur donna sept semaines afin qu'ils se purifient et puissent recevoir la Torah à Chavout.

Savoir se tenir éloigné de la controverse



En l'an 2448, de la création du monde, le peuple d'Israël a reçu la Torah. Depuis lors, toute la conduite du monde et son existence dépendent entièrement de ceux qui apprennent la Torah. La conduite qui existait jusque-là, selon laquelle le monde existait au moyen de la bonté céleste d'Hachem, a alors cessé ! Dès lors, le monde n'existe que dans le mérite de l'étude de la Torah !

Il est rapporté dans le saint Zohar (Introduction 4b): «J'ai placé mes paroles dans votre bouche et avec l'ombre de ma main, je vous ai abrités. Voulant établir de nouveau les cieux, reconstruire la terre, et dire à Sion : Tu es mon peuple»(Yéchayaou 51:16). Dès qu'une parole de Torah quitte la bouche d'un juif, elle monte au ciel et est examinée. On vérifie dans quelle mesure ses paroles de Torah viennent vraiment de son intériorité et à quel point il y a un grand écart entre ses paroles, ses actions et ses pensées. Ainsi il est possible de voir s'il étudie pour l'amour d'Hachem sans aucun intérêt personnel ou pour son propre honneur. Si son étude de la Torah est adéquate, elle provoque une immense satisfaction (nahat rouah) dans les mondes supérieurs et attire la subsistance et une abondance de bénédiction et de compassion. Quand le peuple d'Israël apprend la Torah, le monde entier est soutenu dans l'abondance. Par contre, lorsque l'étude de la Torah diminue au sein de la communauté d'Israël, le monde se détériore, qu'Hachem nous en préserve. Par conséquent, ceux qui étudient la Torah ont le pouvoir de contrôler la nature.

Rabbi Chlomo Levenstein Chlita a raconté une histoire vraie qui le démontre. Une fois, alors que je marchais dans la rue, un juif s'est approché de moi et m'a demandé : «Voulez-vous entendre une histoire sur Rabbi Chmouel Vosner?» «Bien sûr», ai-je répondu. Il a ensuite déclaré : «L'un des étudiants de notre yéchiva souffrait d'épilepsie. Après deux ans sans avoir eu de crise, il a commencé à recevoir des propositions de chidouhimes pour se marier.

Son père ne savait pas s'il devait parler aux entremetteurs de l'épilepsie de son fils ou non, puisqu'il n'avait pas eu de crise depuis longtemps... Son père et moi (celui qui m'a raconté l'histoire) sommes allés chez Rabbi Vosner pour lui demander conseil. Nous avons raconté toute l'histoire au Rav, puis nous lui avons demandé : «Il faut raconter ou il ne faut pas raconter ?» Rabbi Vosner n'a pas tout de suite répondu. Il a d'abord posé de nombreuses questions approfondies pour en savoir plus sur la situation. J'avais l'impression d'être dans une salle d'interrogatoire. Le Rav voulait savoir avec certitude que nous ne l'induisions pas en erreur, que nous n'essayions pas de minimiser la situation et de dissimuler des faits. Puis, Rabbi Vosner ferma les yeux pendant deux minutes entières, qui nous parurent une éternité. Il les a ensuite ouverts et a dit : «Si, comme vous le dites, il n'a pas eu de crise depuis deux ans, alors il n'est pas nécessaire de le dire. Mais dites-lui que ses crises ne reviendront plus seulement tant qu'il vivra en paix avec sa future femme. Son père était rempli de joie. Plus tard,

Photo de la semaine



ils ont trouvé une jeune femme appropriée pour lui et ont organisé un beau mariage. Mais après deux ans de mariage et après la naissance d'un enfant, la situation à la maison n'était pas très bonne. Un jour, dans un moment de tension, il s'est levé et est parti et le même jour, il a eu une crise au milieu de la route. Après avoir entendu ce qui s'était passé, j'ai immédiatement appelé son père et lui ai dit : «Vous souvenez-vous de ce que Rabbi Wosner avait dit ?» Nous l'avons supplié de rentrer chez lui et de faire un véritable effort pour améliorer la paix dans sa maison, mais cela n'a pas du tout trouvé grâce à ses yeux. Il nous a répondu en criant : «Pas question! Je n'y retournerai pas. J'en ai assez!» Son état s'est détérioré. Il a eu une autre crise et une autre après cela. Quatre ans sans avoir ne serait-ce qu'une seule crise, puis soudainement avoir plusieurs crises consécutives...Que s'est-il passé ? La réponse est que Rabbi Wosner a dit que tant qu'ils vivront dans la paix, sans controverses les crises ne reviendront pas. Peu de temps après, il a repris ses esprits et est rentré chez lui auprès de sa femme et de son enfant. Il a vraiment fait de son mieux pour arranger les choses et vivre avec sa femme en paix et il a réussi... Plusieurs années ont passé et depuis le jour où ils sont retournés vivre dans le chalom, il n'a même pas eu une seule crise !



il n'y aurait pas de place pour la création du monde. Ce n'est que par mahloket entre eux, à travers leur division, que l'espace vide peut être créé, ressemblant au tsimtsoum de lumière sur les côtés, qui a été créé au moyen de la parole, car les tsadikimes créent tout à travers leurs mots...

Pour cette raison, chacun doit faire très attention à ne pas interférer dans les controverses entre les tsadikimes, car leur intention n'est que pour la création du monde. Nous devons également souligner que tous les problèmes dont souffre le peuple d'Israël ne sont causés que par ces individus ignorants qui interfèrent entre les justes. Ils allument le feu de la controverse et font dire de la médisance de chaque côté, produisant de terribles décrets sur les enfants d'Israël. Le manque d'unité du peuple est le résultat de leur ingérence !

Rabbi Itshak de Komarna zatsal écrit qu'Aaron Acohen était vraiment un homme de bonté. Il était proche de tous les enfants d'Israël et était impliqué dans tous leurs événements. Il «aimait la paix et poursuivait la paix», il s'est entièrement donné pour le peuple, il méritait également d'avoir quatre saints fils, Elazar, Itamar, Nadav et Aviou. Nadav et Aviou étaient les juifs les plus saints de tout l'Israël, comme l'indique le verset : «Moché dit à Aaron, c'est comme Hachem a parlé, en disant : Par ceux qui sont proches de moi, je serai sanctifié, et en présence de toute la nation je serai glorifié» (Vayikra 10.3) et Rachi d'expliquer : Moché dit à Aaron, «Aaron, mon frère, je savais que le Michkan devait être sanctifié par ceux qui sont les plus aimés par Hachem et je pensais que ce serait soit par moi, soit par toi, mais maintenant je vois que tes deux fils (Nadav et Aviou) sont plus grands que nous». La lumière qui brillait sur eux était immense. Ils ont servi avec passion Hachem avec le feu gracieux du saint des saints. Ils étaient complètement éloignés de toute matérialité, isolés de tous, à l'exception d'Hachem Lui-même...

«Les tsadikimes créent tout à travers leurs mots comme au moment de la création du monde»

Rabbi Nahman de Breslev zatsal écrit que la mahloket est l'un des secrets de la création du monde, car le monde a été principalement créé à travers l'espace vide. Avant la création, la lumière d'Hachem était Ein Sof (infini), et il n'y avait pas de place pour la création des mondes. Ainsi, il lui était nécessaire, pour ainsi dire, de contracter la lumière de Ein Sof sur les côtés, laissant un espace vide, et à l'intérieur de cet espace vide, il a créé tous les mondes. Et tous les mondes ont été créés par la parole de Hachem...De cela, nous apprenons que le tsimtsoum (contraction) était nécessaire à la création, et sans lui, il n'y aurait pas eu de monde du tout. Rabbi Nachman explique que cette contraction est l'aspect de la mahloket. En d'autres termes, lorsque deux personnes ne sont pas d'accord, la différence entre leurs opinions provoque un espace vide entre elles et dans cet espace, elles peuvent parvenir à un accord.

Depuis l'époque du Don de la Torah, toute existence et subsistance du monde ne dépend que de ceux qui apprennent la Torah au nom du ciel. À chaque instant, ils recréent le monde entier. Par conséquent, tout comme lors de la création du monde, il devait y avoir mahloket, maintenant, il doit y avoir mahloket au nom du ciel entre les tsadikimes. Rabbi Eliezer Chlomo Schik Zatsal écrit que chaque mahloket qui existe entre les tsadikimes n'est due qu'à l'espace vide, car si tous les tsadikimes avaient une seule opinion,

En revanche, Moché et Aaron ne se sont pas isolés. Au lieu de cela, ils se sont entièrement impliqués pour le peuple d'Israël. Leur service divin était principalement de séparer, d'affiner et d'élever les étincelles de sainteté et de connecter leurs âmes à chaque juif, qu'il soit ordinaire ou distingué, avec une véritable humilité. Nadav et Aviou, cependant, n'étaient pas d'accord avec la méthode de leadership de Moché et Aaron, se disant : «Quand ces deux anciens mourront-ils et nous deviendrons les leaders de la génération ?» Même si leurs désirs étaient pour la gloire d'Hachem et que leur pouvoir était assez grand pour éradiquer toutes les klipotes et le mal dans le monde, afin d'apporter la rédemption complète au monde, néanmoins, parce qu'ils ne se sont pas humiliés devant Moché et Aaron, ils sont morts... Tout cela parce qu'ils ont exprimé la controverse dans leur cœur contre l'hégémonie de Moché et Aaron !

Citation Hassidique



"Oh! Hachem, lève-toi ! Dieu puissant, tends ta main et n'oublie pas les humbles. Pourquoi le mécréant offenserait-il Hachem, dirait-il en son cœur que tu ne demandes pas de compte ? Tu vois tout : tu observes misères et chagrins, pour nous protéger de ta main. A toi s'abandonne le malheureux, l'orphelin, tu lui portes assistance.

Brise les bras des mécréants, des méchants... châtie leur méchanceté, pour qu'on en perde leur trace. Hachem est roi à tout jamais : les peuples disparaissent de son pays. Tu entends le désir des humbles, tu confortes leur cœur, tu les écoutes, en vue de rendre justice à l'orphelin, à l'opprimé, pour que nul être n'agisse plus abusivement sur terre."

”בִּי קְדוֹב אֱלֹהֵי דַּדְּךָ מֵאֵל בְּכִיךָ וּבְלִבְךָ לִישׁוֹתִי”



Connaître la Hassidout



la bonté c'est de donner tout ce que vous pouvez donner

La Hohma (la sagesse) c'est la droite, la Bina (la compréhension) c'est la gauche, le Daat (la connaissance) c'est l'équilibre des deux. Par conséquent, une personne qui a du Daat est une personne raisonnable, qui ne sera jamais ni dans l'extrême droite, ni dans l'extrême gauche. La sainteté c'est s'éloigner de la matière, afin de devenir un homme qui a la connaissance.

Par exemple, lorsqu'une mouche harcèle un homme, chaque fois l'homme la repousse, jusqu'à ce que cette mouche le quitte et s'en prenne à quelqu'un d'autre. Ainsi l'homme doit voir la convoitise de ce monde

comme une mouche, comme la klipa d'Amalek, puisqu'Amalek vient de la klipa de la mouche, comme sous entendu dans le verset : «Consigne ceci, comme souvenir, dans le livre et inculque-le à l'oreille» (Chémot 17.14), qui est l'acronyme du mot mouche. Par conséquent, il faut savoir limiter les sujets de ce monde, car chaque niveau de pulsion qu'un homme savoure ici dans ce monde, hors de la place de la mitsva et inutilement, se fait au détriment du plaisir divin dans le monde à venir. Bien sûr, un homme doit manger, tout le monde est obligé de s'assurer que son corps est en bonne santé pour réaliser son service divin. Mais quoi manger, comment manger et quand manger sont des choses très délicates et c'est pour cela que l'homme doit construire un système dans son âme, Pas dans son corps, parce que le corps est comme un sac, comme l'a dit Rava (Sanhédrin 99b) : Tous les corps sont comme des sacs qui se remplissent de choses, heureux est celui qui a eu le privilège d'être un sac rempli de Torah.

Rav Nahman (Méguila 28b) en faisant l'éloge funèbre de celui de Babylone qui connaissait de nombreux ouvrages, s'est

posé la question de savoir comment faire son oraison. Il est totalement rempli de livres ! C'est-à-dire qu'il n'est rien d'autre qu'un panier rempli



de livres à ses yeux. C'est ainsi qu'il regardait le corps. Mais quand un homme a de l'esprit et qu'il est mesuré et considéré, il doit se dire qu'il est interdit à son corps de régner sur son esprit. Il y a un patron appelé esprit, il s'appelle aussi sagesse, intelligence et connaissance. Puisque l'esprit détermine, il doit être consulté avant, avec beaucoup de conseils sages (Avot 82.47). Si l'esprit approuve, il est possible de le faire, sinon il n'y a pas d'endroit pour argumenter du tout, la question doit être annulée.

Les facultés émotionnelles sont l'amour d'Hachem : la bonté, la crainte, la bravoure, la peur dans le cœur et la peur dans l'esprit et pour sa gloire, etc. L'amour d'Hachem est l'expression intérieure de la bonté. Quiconque veut savoir s'il aime vraiment Hachem doit savoir que cela se manifeste dans la vertu de bonté. Celui qui aime Hachem, aime prodiguer de la bonté, avec tout ce qu'Hachem lui a donné, s'il a de l'argent avec son argent, s'il n'a pas d'argent avec sa sagesse, s'il n'a pas de sagesse en aidant avec son corps, tout ce qu'il a, il le donne aux autres. Le niveau de hassid est : ce qui est à moi est à toi et ce qui est à toi est à

toi (comme décrit dans les Avot 85). Un Juif est un enfant unique pour Hachem, quand il se tourne vers vous et vous demande de l'aide. Si vous avez la vertu de l'amour, à ce moment-là vous ne verrez rien d'autre que ce que ce juif demande.

Lorsqu'il avait un invité, le Hafets Haïm, faisait lui-même son lit, lui apportait de l'eau pour les ablutions du matin et s'occupait du reste de ses besoins. Quand l'invité demandait : «Pourquoi le Gadol Ador, qui est aussi Cohen se soucie de toutes ces choses, après tout je peux

les faire moi-même». Le Hafets Haïm répondait : suis-je exempté de prendre un loulav à Souccot ! Tout comme à Souccot, je prends les quatre espèces et m'assure de les secouer correctement, de même maintenant que la mitsva d'hospitalité se présente, je dois l'observer correctement et prendre soin de vous. C'est le bon point de vue.

Mais il y a des mauvaises façons de penser comme : «ce qui est à toi est à moi et ce qui est à moi est à moi». Il y a ceux qui écrivent dans leur siddour : «Ne pas utiliser sans permission, c'est du vol». Comment peut-on prier avec un siddour pareil qui peut nous effacer du monde à cause de ça. Ce siddour ne possède aucune sainteté. Un homme doit savoir que dans ce monde rien n'est à lui, car son âme n'est pas la sienne. Hachem dit : «Si vous pensez que tout ce dont vous vous êtes donné la peine et ce que vous avez acheté est à vous, vous devez comprendre que l'âme qui est en votre possession est la mienne et s'il vous plaît rendez lamoi et nous verrons alors, ce qui restera à vous». Et c'est ce qui est souligné ici, la bonté c'est de donner tout ce que vous pouvez donner.

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapter 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

Horaires de Chabbat

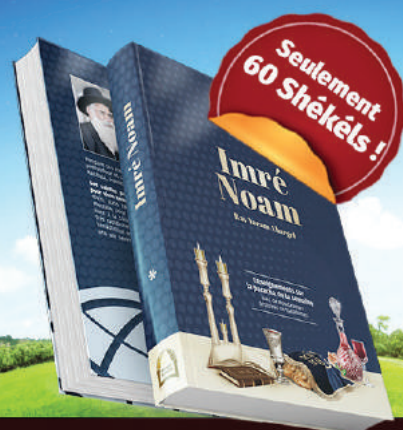
	Entrée	sortie
 Paris	20:34	21:46
 Lyon	20:18	21:26
 Marseille	20:11	21:17
 Nice	20:04	21:10
 Miami	19:29	20:24
 Montréal	19:31	20:39
 Jérusalem	18:57	19:48
 Ashdod	18:55	19:54
 Netanya	18:54	19:55
 Tel Aviv-Jaffa	18:55	19:44

Hiloulotes:

- 23 Nissan: Rabbi Moché Métarani
- 24 Nissan: Rabbi Avraham Acohen
- 25 Nissan: Rabbi Yéoudah Békarakh
- 26 Nissan: Yéouchoua Bin Noun
- 27 Nissan: Rav Acher Margoulies
- 28 Nissan: Rabbi Yéhia Salah
- 29 Nissan: Rabbi Moché de Kovrin

NOUVEAU:

Les saints enseignements du
Rav Yoram Abargel Zatsal



Le livre indispensable à disposer
sur votre table de Chabbat !

 **054.943.93.94**

*Quantité limitée / hors frais de livraison

Rabbi Yonathan Eybeschütz était l'un des plus grands rabbins ashkénazes de son époque. Son cinquième et plus jeune fils s'appelait Benjamin Wolf. Quand Benjamin a atteint l'âge de quinze ans, un fort désir est apparu dans son cœur de découvrir le monde et de nouvelles cultures. Son père, savait que ce voyage ne serait pas bon pour lui. Benjamin était très têtue et quand son père s'est rendu compte que rien ne l'empêcherait de voyager, il a pris un morceau de parchemin et a écrit dessus : «Vous êtes né juif vous le resterez» et l'a accroché autour du cou de son fils.

Benjamin est parti parcourir le monde et à l'âge de vingt ans, il est arrivé à Vienne et a commencé à errer dans les rues. C'était un beau garçon, sa sagesse était évidente et tous ceux qu'il rencontrait étaient captivés par son charme. Lentement, il a commencé à se joindre au monde du commerce. L'argent affluait de toutes parts et plus sa richesse augmentait, plus sa crainte du ciel déclinait. Un jour, il est tombé dans une mauvaise affaire, a perdu tout son argent et est resté redevable à divers marchands. Un mandat d'arrêt a été émis contre lui. Benjamin s'est enfui chez son père, qui bien sûr, a eu pitié de lui. Quelques mois plus tôt, Rabbi Yonathan avait imprimé son livre Kereti Oupeleti et avec l'argent de son livre, il a remboursé toutes les dettes de son fils et le mandat d'arrêt a été révoqué. Mais le feu qui brûlait en Benjamin ne lui a pas donné de repos

Il est retourné à Vienne, mais cette fois il s'est lancé directement dans les activités gouvernementales. Quand les ministres du roi l'ont vu, ils ont été immédiatement charmés et l'ont nommé responsable du domaine royal. Il est rapidement devenu riche et s'est construit un magnifique manoir appelé "Palais Eybeschütz". Tous les ministres du royaume l'aimaient tendrement. Ils n'organiseraient pas de fête ou un rassemblement sans l'inviter au préalable. De plus, lors de leurs expéditions de chasse, il était au centre de l'attention. Chaque semaine, il organisait un rassemblement dans son manoir où venaient de nombreux ministres honorables et d'autres personnes importantes. Cependant, le statut spirituel de Benjamin s'est détérioré, il mangeait des aliments interdits, profanait chabbat et Yom Tov en public, et fréquentait des femmes non-juives. Pourtant, son amour d'Israël est resté vivant, brûlant dans son cœur. Il était généreux et ouvert envers tous les Juifs qui se présentaient à lui. De plus, il parlait toujours bien des Juifs à ses collègues ministres. Plusieurs décrets ont même été annulés grâce à lui. À l'âge de cinquante-neuf ans, il a décidé qu'il était temps de se marier. Il a rencontré une femme chrétienne, fille d'un ministre influent et l'a demandée en mariage. Elle a accepté joyeusement et ils ont organisé le mariage.

Roch Achana est arrivé et les Juifs étaient occupés par les prières en ce jour de jugement solennel. Au

lieu de faire le seder de Roch Achana, Benjamin a fini son dîner, ses côtelettes de porc et son vin et est allé se coucher. Il s'est allongé sur son lit, a fermé les yeux, puis soudain, la pièce s'est remplie d'une immense lumière. Son père, Rabbi Yonathan, lui est apparu et lui a dit : «Mon fils, regarde où tu as fini ! Jusqu'à quelle déchéance tu es descendu !» et il a commencé à le réprimander. La réprimande a pris fin et Rabbi Yonathan a disparu. Benjamin s'est retourné sur le côté et s'est endormi comme si de rien n'était. Cependant, cet événement s'est répété la deuxième nuit de Roch Achana, ainsi que les nuits suivantes. Benjamin est tombé malade. Un soir quand son père lui est apparu, il a fondu en larmes, puis il a crié : «Cher père ! Je promets de faire téchouva ! Je promets de tout quitter et de retourner vers le peuple d'Israël. Père, tu es décédé il y a douze ans. Pourquoi n'es-tu venu à moi que maintenant pour me faire revenir à ma source ?»

Rabbi Yonathan a regardé son fils bien-aimé et lui a répondu : «En 1749, une grave épidémie qui a touché principalement les femmes et surtout après l'accouchement, a éclaté dans la congrégation que je présidais. Ils ont essayé plusieurs moyens et médicaments différents pour arrêter la peste, mais en vain. Je faisais des amulettes pour sauver les femmes et arrêter la peste et Barouh Hachem cela a fonctionné. Malheureusement, un juif nommé Yosef Fegir a pris deux amulettes que j'avais écrites, les a effritées et a ajouté quelques lettres pour faire croire que j'étais un disciple de Chabbataï Tsvi. Il a remis les amulettes au Rabbi Yaacov Tsvi Emden, le Yaabets, qui a été consterné par ce qui était écrit. Cela a donné lieu à une controverse qui s'est répandue comme une trainée de poudre dans tout le peuple d'Israël, causant la profanation du nom d'Hachem. Cette terrible controverse a duré sept ans, attirant de grands rabbins dans son tourbillon jusqu'à ce qu'elle atteigne la cour céleste. Je n'ai pas été autorisé à te rendre visite jusqu'à présent parce que j'étais en procès devant la cour céleste avec Rabbi Yaacov Tsvi Emden».

Benjamin a alors demandé : «Et quel a été le verdict ?» Rabbi Yonathan a répondu : «Rabbi Yaacov Tsvi Emden a été déclaré non coupable parce que toutes ses actions étaient pour le bien du ciel. Il n'avait aucun intérêt personnel dans cette affaire. Cependant, toutes les personnes qui se sont immiscées dans la controverse ont été condamnées au Guéhinnam». Après cette entrevue Benjamin a abandonné ses croyances erronées et est revenu sous les ailes de la présence divine. Il faut savoir que les controverses entre tsadikimes sont parmi les aspects les plus cachés concernant la réalité de la création. Tout Juif qui interfère entre eux sera puni.



Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméïr Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière